

Troisième séance, jeudi 19 mai 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Assermentations		
2021-GC-162	Motion	Augmentation des allocations familiales et de formation cantonales	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Chantal Pythoud-Gaillard Martine Fagherazzi <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2015-DIAF-4	Loi	Loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR)	Entrée en matière	<i>Rapporteur-e</i> Pierre-André Grandgirard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2022-DFIN-7	Rapport	Compensation des effets de la progression à froid	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-11	Rapport	Amélioration de l'efficacité des services publics (Rapport sur postulat 2021-GC-171) - Suite directe	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2021-GC-167	Motion	Augmenter le nombre d'apprenti-e-s dans les services de l'Etat et instaurer un nombre minimum d'apprenti-e-s par nombre de collaborateur-trice-s de l'Etat	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Chantal Müller Anne Favre-Morand <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2021-GC-164	Postulat	Flexibiliser et numériser le travail afin d'éviter la saturation des réseaux de transports aux heures de pointe	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Antoinette de Weck Savio Michellod <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-GC-21	Election (autre)	Un membre du Conseil de la magistrature, en remplacement de Mme Wanda Suter	Scrutin uninominal	
2022-GC-22	Election (autre)	Un membre du Conseil de la magistrature - réélection de Damien Colliard	Scrutin uninominal	
2022-GC-33	Election (autre)	3 membres (députés) du Sénat de l'Université	Scrutin de liste	
2022-GC-29	Election (autre)	5 membres de la Commission administrative de l'Etablissement	Scrutin de liste	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		cantonal des assurances sociales (ECAS)		
2022-GC-30	Election (autre)	5 membres de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire	Scrutin de liste	
2022-GC-31	Election (autre)	6 membres (députés) de la Commission consultative des transports	Scrutin de liste	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Eric Collomb, Pauline Robatel, Ralph Alexander Schmid, Jean-Daniel Schumacher et Jean-Daniel Wicht.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud, Olivier Curty et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentations

Assermentation de M^{mes} et MM. Stéphanie Uwineza Colella, Mircea-Ninel Cuzman, Marcel Favre, Evelyne Garrido, Benoît Gex, Claudine Jaquier, Pascale Marie Mottet, Hourri Rousseau, Dominique Schmutz et Ethan Zaami, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de mai 2022.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Président du Grand Conseil. Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre. (*applaudissements*)

Motion 2021-GC-162

Augmentation des allocations familiales et de formation cantonales

Auteur-s:	Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR) Fagherazzi Martine (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	03.11.2021 (BGC novembre 2021, p. 4703)
Développement:	03.11.2021 (BGC novembre 2021, p. 4703)
Réponse du Conseil d'Etat:	15.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1575)

Prise en considération

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Je n'ai pas, enfin plus, d'intérêts avec ce sujet.

Au travers de cette motion, nous demandons une augmentation des allocations de 35 frs par enfant permettant d'atteindre le montant de 300 frs pour l'allocation familiale, 325 frs à partir du troisième enfant, respectivement 360 frs pour l'allocation de formation, 400 frs à partir du troisième enfant. Il est également proposé d'augmenter de 500 frs l'allocation de naissance

qui atteindrait ainsi 2000 frs. Le Conseil d'Etat propose de rejeter notre motion avec l'argument que nous sommes, en comparaison cantonale, plutôt bien placés dans la moyenne suisse. Mais pourquoi viser la moyenne alors que nous pourrions être exemplaires avec des effets incitatifs à de nombreux niveaux?

Augmenter le pouvoir d'achat et ainsi favoriser l'économie, éviter le recours à l'aide sociale, etc. Le canton de Vaud a fait un effort considérable ces dernières années pour atteindre aujourd'hui les montants précités. Nous demandons aujourd'hui d'atteindre le même niveau des montants que notre voisin vaudois alloue à ses enfants et jeunes en formation. L'incidence des coûts pour les employeurs est démontrée par le Conseil d'Etat. Ceci doit être relativisé. En effet, on parle ici non pas de pourcentage mais bien de pour mille, environ 4 ‰. Il n'est pas acceptable que le fait d'avoir des enfants entraîne la paupérisation des familles. Malheureusement c'est un fait, notamment pour les familles monoparentales et les *working poors*. Le contexte actuel économique, impacté par la guerre en Ukraine, provoque une augmentation des coûts de la vie. Les familles modestes sont les premières touchées. Pensons aussi à ces familles de la classe moyenne, celles dont les revenus sont juste à la limite et ne bénéficient d'aucune subvention. L'augmentation de ces allocations familiales et de formation permettraient de soulager toutes ces familles.

A vous toutes et tous ici présents, qui dites soutenir les familles, je vous prie d'accepter cette motion.

Savary Nadia (PLR/PVL/FDP/GLP, BR). Je n'ai aucun lien particulier avec cet objet et c'est avec une attention particulière que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a pris connaissance de cette motion. Attention particulière car le but de la motion est clair: atténuer le risque de précarisation pour les familles. Qui n'y serait pas sensible? Je n'espère personne. Mais sur la forme, notre groupe ne peut y adhérer car deux conséquences de cette augmentation ne sont pas des moindres. Les dépenses annuelles augmentées de 31 millions pour les employeurs, auxquelles s'ajoutent le montant correspondant aux réserves de fluctuation. Si pour certains cela peut paraître peu réparti sur l'ensemble de notre canton, je leur demande de ne pas oublier non plus que la dernière augmentation a eu lieu seulement en 2020, après d'après négociations avec le patronat qui a participé par ce biais au financement des mesures d'accompagnement de la réforme fiscale et auquel on a promis, entre guillemets, que ce montant serait maintenu durant au moins sept ans. Et nous, parlementaires, nous le savions lorsque nous avons voté cette loi et avant le dépôt de la motion du 3 novembre 2021. Autre conséquence, on la connaît: le COVID a eu des effets négatifs sur l'économie. En résumé, le planning n'est vraiment pas bon, surtout que l'on peut se targuer en plus d'être très bons en comparaison intercantonale. Certes, on pourrait être le meilleur canton des meilleurs, mais, Mesdames, Messieurs, pas au détriment de notre poumon économique qui doit pouvoir respirer à nouveau, suite aux effets négatifs de la réforme fiscale et de la pandémie. C'est avec ces considérations que notre groupe rejettera cette motion, à l'unanimité.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du comité du Groupe Famille. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s estime qu'il est absolument nécessaire de mieux soutenir les familles du canton de Fribourg et, dans ce sens, soutiendra cette motion.

Ma préopinante vient de parler du fait que le COVID avait impacté les entreprises. Mais malheureusement, ce COVID a impacté énormément aussi les familles. Elles ont dû faire face à de nouvelles tâches, à de nouvelles charges. Leurs espaces de vie, les instruments de travail pour pouvoir, depuis le domicile, vaquer soit à des activités formatrices soit à des activités professionnelles, la diminution des revenus avec un chômage partiel, des pertes de revenu pour les indépendants, des pertes d'emploi pour certains membres des familles... Pour elles, la situation s'est complexifiée, tendue au niveau financier d'une manière très importante ces deux dernières années, en particulier évidemment pour les bas et moyens revenus.

Le COVID marque une pause, heureusement, mais l'inflation, comme déjà mentionné, est en cours. Les projections actuelles évoquent 2,6 %. Les taux hypothécaires grimpent avec leurs conséquences sur le coût du logement, que l'on soit propriétaire ou que l'on soit locataire. Les augmentations salariales qui devraient suivre les négociations entre les partenaires sociaux qui sont en cours ne pourront en aucun cas compenser cette augmentation. Nous avons vu paraître mardi le rapport de Caritas qui parlait de l'état de la pauvreté au niveau suisse avec 8,5 % de la population touchée et du fait que ces 8,5 % sont liés au seuil qui est très bas. Le calcul de la pauvreté en Suisse montre que si on l'augmentait de 500 frs, ce serait plus de 20 % de la population qui serait touchée. Il est donc urgent de pouvoir mieux soutenir les familles.

Il existe pour ce faire différents moyens. Notamment, par exemple, et nous l'avons déjà fait à quelques reprises, une hausse des déductions fiscales par enfant, évidemment les allocations familiales. Pour ce qui est de la fiscalité, nous avons remarqué à toutes les reprises possibles et imaginables, que cette démarche favorise systématiquement les moyens et hauts revenus, ce qui peut être intéressant pour assurer une certaine égalité entre familles ou parents qui ont charge d'enfants et ceux qui ne l'ont pas, mais en aucun cas pour aider les contribuables à petit et moyen revenu. Il est donc impératif d'agir sur les allocations familiales qui sont une aide directe aux familles. À Fribourg, le Conseil d'Etat le relève, elles sont en moyenne supérieures au montant suisse. Mais elles ne le sont pas par rapport à tous les autres cantons, notamment le Valais, Vaud, Genève et, pour certains montants, avec le Jura et Neuchâtel. Il s'agit donc d'une volonté politique familiale nécessaire dans

un des cantons les plus jeunes de Suisse où le niveau des salaires est très bas en moyenne nationale, raison pour laquelle il est nécessaire de mieux soutenir les familles.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat parle de charges supplémentaires, difficiles à assumer. Evidemment et c'est juste. Par contre, il omet de mentionner le fait qu'aider les familles les plus démunies, c'est certainement aussi trouver des économies au niveau de l'aide sociale et donner un droit aux familles plutôt qu'une charge d'aide sociale. Les comptes de l'Etat, nous l'avons vu cette semaine, ont bouclé sur un résultat réjouissant. Il est nécessaire maintenant d'investir. Et quoi de plus logique que d'investir pour les enfants, pour les jeunes, pour les familles de notre canton? C'est dans ce sens-là que le groupe VERT·E·S et allié·e·s vous demande de soutenir unanimement cette motion.

Schwaller-Merkle Esther (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte.

Die beiden Motionärinnen Chantal Pythoud und Martine Fagherazzi möchten mit ihrer Motion die Familien- und Ausbildungszulagen um weitere 35 beziehungsweise 40 Franken erhöhen und die Geburtszulage um 500 Franken auf 2000 Franken aufstocken. Dieses Anliegen würde Die Mitte als Familienpartei für die Familie gerne unterstützen. Sie muss aber gleichzeitig auf eine weitere Interessenabwägung hinweisen. Heute bereits muss die Bevölkerung als Folge der Pandemie, Krieg, Lieferengpässe usw. Preiserhöhungen insbesondere im Nahrungsmittelsektor in Kauf nehmen, wie bereits erwähnt wurde.

Zur Finanzierung der geforderten Familien- und Ausbildungszulagen wäre eine Beitragserhöhung zwischen 0,3 und 0,6 Prozent der versicherten Einkommen nötig, was für die Freiburger Wirtschaft einem weiteren Ausgabenanstieg gleichkommt, was sich am Schluss wiederum negativ auf die Kaufkraft auswirkt. Kommt hinzu, dass sich der Staatsrat bei der letzten Erhöhung der Zulagen im 2020 festgelegt hat, die so erhöhten Familienzulagen während mindestens sieben Jahren beizubehalten.

Der Beitragssatz der Familienzulagen im Kanton Freiburg ist bereits sehr hoch. Freiburg steht an dritthöchster Stelle im Schweizerischen Vergleich, dies im Gegensatz zum Freiburger Lohnniveau. Eine zusätzliche Belastung der Unternehmen und selbständig Erwerbenden durch eine Erhöhung der Beiträge erscheint aus dieser Sicht nicht angemessen.

Aus diesem Grunde lehnt die Partei Die Mitte diese Motion ab.

Riedo Bruno (*UDC/SVP, SE*). In meiner Einzelfirma bezahle ich jährlich die Beiträge an die Familienkasse, weitere Interessenbindungen bestehen nicht. Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Die beiden Motionärinnen schlagen vor, in Artikel 19 des Gesetzes über die Familienzulagen die erst vor rund zwei Jahren letztmals erhöhten Ansätze bereits wieder zu erhöhen. Dies zur Terminologie dieser Motion.

Der Kanton Freiburg hat die Familienbeiträge in den letzten knapp 20 Jahren viermal erhöht und das hat zwischen 25 und 50 Prozent mehr Familienbeiträge zur Folge gehabt. Das finde ich persönlich gut, es war angemessen und hilft unseren Familien, welche Kinder haben, besser durchs Leben zu kommen. Im nationalen Vergleich nimmt der Kanton Freiburg auch wegen diesen Massnahmen in der aktuellen vorliegenden Statistik, Stand 2019, bei einem gewichteten kantonalen Vergleich den dritten Platz aller Kantone ein, hinter dem Wallis und dem Jura. Das heisst, wir haben die drittbesten Unterstützungsbeiträge schweizweit.

Die wirtschaftliche Sicht für die Unternehmungen im Kanton Freiburg: Alle diese Erhöhungen der letzten rund 20 Jahre wurden von der Wirtschaft mittels mehreren Abgaben getragen, somit konnten diese Zahlungen ausgelöst werden, zum grossen Teil durch höhere Abgaben zulasten von Arbeitgeber, Grossfirmen, KMU-Betriebe und selbständig Unternehmenden.

Eine Zustimmung zur vorliegenden Motion würde die jährlichen Abgaben der Freiburger Wirtschaft noch einmal um mindestens 30 Millionen Franken, ohne die zusätzlichen Schwankungsreserven, welche auch erhöht werden müssten, erhöhen. In Abwägung dieser Punkte kann die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei der vorliegenden Motion nicht zustimmen und lehnt diese ab.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Romont, en charge de la santé et du social, et syndicaliste, qui organise les salariés qui bénéficieraient certainement de ces allocations familiales.

On nous dit – et on insiste sur le fait –, que ça coûterait à l'économie. Alors certes, ça coûtera peut-être à certaines entreprises. Ceci dépend quand même de chacune des caisses de compensation et de leur évolution. Ce n'est pas une dépense linéaire. Deuxièmement, je ne peux pas accepter que ça coûte à l'économie parce que dans les faits, ça rapporte à l'économie. Ces allocations familiales bénéficieront aux familles et aux familles les plus en difficulté. Ces familles redépensent immédiatement cet argent, le redépensent dans les commerces, dans les restaurants ou dans la consommation de proximité. Et de fait, cet argent est un apport au fonctionnement de l'économie immédiat. Le fait que ces cotisations supplémentaires, si tant est qu'elles aient lieu – car je le répète, ça dépend des caisses –, eh bien, pour certaines entreprises,

sont des formes de capitalisation ou de gain qui peuvent partir dans le capital. Ici, on a une redistribution directe qui favorise l'économie fribourgeoise, qui favorise la consommation immédiate. Je vous invite vraiment à faire cet effort, à le faire pour l'économie.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Le Conseil d'Etat, bien entendu, s'est penché sur cette motion déposée le 3 novembre 2021 par M^{me} Chantal Pythoud. C'est clair qu'au niveau de toutes les interventions, on est clairement dans un clivage gauche-droite. Je suis le premier, bien entendu, comme vous le pensez, à soutenir les familles de notre canton. Je ne peux bien entendu pas dire le contraire à ce niveau-là. Juste, pour rappel, sur le principe de fond, les allocations familiales servent, comme on le sait, à compenser dans une certaine mesure, et ça je pense qu'on doit aussi le mettre en perspective, toutes les charges familiales. Elles visent bien entendu à couvrir une partie des frais que doivent assumer les parents pour l'entretien de leurs enfants. À ce sujet, la législation fédérale est assez claire et elle prévoit ce montant minimal d'allocation mensuelle pour enfant de 200 frs et d'allocation de formation de 250 frs et, comme vous le savez toutes et tous, vous avez très bien lu le message du Conseil d'Etat, le canton de Fribourg est bien au-delà de ces montants de base.

Commençons au niveau de la gestion même des allocations familiales. Elles sont gérées par les caisses de compensation et, comme l'a dit très justement M. le Député Jaquier, cela dépend effectivement de chaque caisse de compensation par rapport au régime de financement. Ce qu'il est important de dire également, c'est qu'au cours de ces vingt dernières années, le canton de Fribourg a augmenté de plus de 65 frs les allocations familiales et qu'on est l'un des seuls cantons, enfin je veux dire qu'on est dans les meilleurs cantons, et ça on peut aussi le mettre en perspective, où l'on donne des allocations de naissance et d'adoption à raison de 1500 frs. Ce sont aussi des choses qui sont importantes à relever. En matière d'allocation de naissance, je ne vous cache pas que je connais pas mal de personnes ailleurs que dans le canton de Fribourg qui m'ont dit que nous avons de la chance par rapport à cette allocation-là. Il en ressort en terme général que le canton de Fribourg se situe actuellement au troisième rang, en tenant compte des montants les plus élevés d'allocations et au troisième rang en ce qui concerne les montants d'allocations de formation. C'est vrai qu'on pourrait être les premiers et dire: "Voilà, le canton de Fribourg est le meilleur canton de Suisse!" Mais je pense qu'en étant parmi les meilleurs de Suisse, le canton de Fribourg est un canton envié par les autres. Nous constatons également, si on compare le canton de Fribourg avec le canton de Vaud et le canton de Genève par exemple, où les allocations sont plus importantes, que le niveau de vie de ces deux cantons-là n'est pas du tout comparable au nôtre. Les coûts sont nettement supérieurs, que ce soit dans le canton de Vaud ou dans le canton de Genève.

Je rappelle aussi que le message prend en compte l'instrument parlementaire du Grand Conseil qui a été déposé en 2017 et l'on mentionne la chose suivante: "Dans les limites de ses compétences, le Conseil d'Etat s'engage à ce que le montant des allocations familiales et ainsi augmenté, soit maintenu durant au moins sept années". C'était en 2017, donc je pense que d'ici 2024, on doit maintenir cette formule-là de nos allocations familiales. Je suis tout à fait conscient, Mesdames et Messieurs, que la situation vécue durant ces deux dernières années, avec la pandémie du COVID et les effets de la crise ukrainienne, impacte les budgets de nos familles. Mais je pense que les allocations actuellement distribuées permettent aux familles de pouvoir en partie nouer les deux bouts. Mais je suis complètement conscient qu'on a des personnes, des *working poors*, que je me suis aussi engagé à soutenir dans ma législature. Donc à ce niveau-là, ce sera aussi un sujet qui sera pris plus tard.

En conclusion, sachez toutes et tous que le Conseil d'Etat reste bien entendu attentif aux conséquences financières sur les familles dues à la pandémie et à la crise ukrainienne. Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de rejeter la présente motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 62 voix contre 38. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la motion:

Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB). *Total: 38.*

Ont voté contre:

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP). *Total: 62.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Loi 2015-DIAF-4

Loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR)

Rapporteur-e:	Grandgirard Pierre-André (<i>Le Centre/Die Mitte, BR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	08.02.2022 (<i>BGC mai 2022, p. 1338</i>)
Préavis de la commission:	02.05.2022 (<i>BGC mai 2022, p. 1365</i>)

Entrée en matière

Grandgirard Pierre-André (*Le Centre/Die Mitte, BR*). La commission parlementaire ordinaire CO-2022-04 a siégé le 2 mai dernier. M. Didier Castella, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts, M. Peter Mäder, secrétaire général de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts ainsi que M^{me} Fiona Giroud, conseillère juridique de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts participaient également à cette séance. Le travail de la commission consistait à examiner le message de 2015-DIAF-4 du Conseil d'Etat au Grand Conseil, accompagnant le projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR).

En préambule et afin de bien comprendre les enjeux de la modification de la loi qui nous occupe, il me paraît intéressant de rappeler les buts de la loi fédérale sur le droit foncier rural. Ils sont au nombre de trois:

1. encourager la propriété foncière rurale et, en particulier, maintenir des entreprises familiales comme fondement d'une population paysanne forte et d'une agriculture productive orientée vers une exploitation durable du sol ainsi que d'améliorer les structures;
2. renforcer la position de l'exploitant à titre personnel, y compris celle du fermier en cas d'acquisition d'entreprises et d'immeubles agricoles;
3. lutter contre les prix surfaits des terrains agricoles, que ce soit pour l'achat des terrains ou la fixation du prix du fermage.

Le législateur cantonal dispose d'une très faible marge de manœuvre dans l'application de cette loi fédérale, qui est évolutive. L'Autorité foncière cantonale (AFC) produit environ 600 décisions par année, l'AFC possède un statut d'autonomie par

rapport à l'administration et est ainsi rattachée administrativement à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Vu l'importance des dossiers et des enjeux financiers liés, le choix des personnes, donc le facteur humain, est primordial. Disponibilité, compétences techniques, impartialité, cohérence des décisions sont des vertus indispensables à la fonction. Dans la discussion d'entrée en matière, les membres de la commission ont émis différents avis critiques vis-à-vis du projet du Conseil d'Etat. L'inquiétude sur le fait qu'une grande partie des décisions repose sur une seule personne, en l'occurrence une présidence professionnelle, l'inquiétude toujours de voir un fonctionnaire présider une telle commission. Le fait que la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts soit chargée du contrôle de gestion de l'AFC ainsi que la nomination des membres par le Conseil d'Etat sont aussi des sujets débattus dans l'entrée en matière qui fut acceptée à l'unanimité. Dans son projet bis, la commission propose au Grand Conseil de modifier ce projet de loi en reformulant de manière plus claire l'article 2 al. 2 ainsi que l'article 4 al. 4. Au vote final, par 6 voix contre 1 et 4 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi tel qu'il sort de ses délibérations, donc par un projet bis.

Remerciements à M. le Commissaire du Gouvernement Didier Castella, à M. le Secrétaire général Peter Mäder et à M^{me} Fiona Giroud, conseillère juridique ainsi qu'au secrétaire parlementaire de la commission, M. Patrick Pugin, pour sa fidèle rédaction de nos débats et pour l'organisation de la séance ainsi qu'aux membres de la commission pour le travail consciencieux et engagé.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. La loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural est, comme son nom l'indique, une loi d'application. Cela signifie que la marge de manœuvre cantonale est évidemment limitée et qu'elle porte avant tout sur des questions d'organisation plutôt que sur des questions de fond. Cette précision est importante, car il ne faudrait pas faire peser sur l'organisation proposée la responsabilité des décisions prises. L'enjeu ici est d'assurer la légalité des décisions prises et leur conformité au droit supérieur et non d'orienter la politique foncière agricole du canton.

C'est donc sur la base de ces considérations d'efficacité, de pragmatisme et d'efficience que le projet de loi qui vous est soumis a été élaboré. Il répond, comme vous avez pu le lire, à plusieurs problématiques rencontrées il y a quelques années par l'Autorité foncière cantonale et qui, par ailleurs, ont motivé un certain nombre d'interventions parlementaires. Des problématiques qui ont été, et j'insiste là-dessus, réglées depuis. Le projet ne vise donc pas à sortir d'une crise actuelle, mais à éviter que l'AFC se retrouve à nouveau, un jour, dans la situation difficile qu'elle a connue par le passé. Je relève à ce sujet l'une des conclusions de l'enquête administrative réalisée en 2015: "L'AFC et son secrétariat travaillent bien et de manière rapide, il n'y a pas de retard, très peu de recours. Les quelques recours déposés confirment d'ailleurs les décisions de l'AFC". Le projet de loi a pour objectif de pérenniser ce constat: travailler de manière juste, efficace, professionnelle et ceci malgré l'augmentation du nombre de dossiers à traiter et l'augmentation de leur complexité. Plusieurs mesures sont donc proposées dans ce sens, qui très souvent rejoignent ou s'approchent de solutions pragmatiques qui sont déjà en vigueur depuis un certain temps. Je pense notamment à la titularisation des membres suppléants de la commission qui, dans les faits, sont déjà convoqués aux séances de manière systématique. Je pense également au renforcement de la présidence, en la confiant au secrétaire ou à la secrétaire juriste de l'AFC. Certains d'ailleurs se sont étonnés de voir une commission présidée par un collaborateur ou une collaboratrice de l'Etat. Je souligne que cette situation n'est pas exceptionnelle, elle existe notamment au sein de la Commission d'examen en matière de chasse, présidée par le représentant du Service des forêts et de la nature, ou de la Commission de l'enfance et de la jeunesse présidée par le chef du service du même nom, par exemple. Là encore, il s'agit d'assurer que le président ou la présidente disposera à la fois du temps et des compétences pointues nécessaires à cette fonction. Cette personne pourra en outre bénéficier d'un appui juridique supplémentaire avec la transformation de la fonction de secrétaire suppléant en juriste, qui pourra de son côté *challenger* le président ou la présidente, assurer le suivi des dossiers lors de ses absences. Dans ce sens, l'introduction de cette juriste supplémentaire diminue la dépendance actuelle, relativement dangereuse, de l'autorité à une seule personne, actuellement la secrétaire-juriste.

Le projet de loi s'est également penché sur la surveillance de l'AFC. Comme vous l'avez vu, l'option est de maintenir cette surveillance à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le droit agricole est en effet complexe et pouvoir s'appuyer sur les compétences des juristes de la Direction de l'agriculture qui le connaissent parfaitement est la solution la plus efficiente. Comme vous avez pu le lire, le Conseil d'Etat est convaincu que cette solution n'entame en rien l'indépendance de l'AFC dont la mission est, encore une fois, d'appliquer le droit fédéral. C'est uniquement sous cet angle que la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts surveillera l'AFC et en aucun cas pour tenter d'orienter ses décisions. Son indépendance est et doit être garantie.

Enfin, s'agissant des questions de récusation qui avaient été particulièrement examinées dans le cas de l'enquête administrative, il a été décidé de renvoyer simplement au CPJA qui est tout à fait clair sur la question. Une attention particulière sera portée à l'information sur ce sujet lors des recrutements au sein de l'AFC étant donné l'exposition du domaine à des potentiels conflits d'intérêts. L'essentiel ici n'est pas d'inventer de nouvelles règles, mais de faire en sorte que les règles soient appliquées, ce qui est d'ailleurs le cas depuis des années, comme le relève d'ailleurs le rapport d'enquête. Voici donc

les grandes lignes de cette révision qui se veut guidée par le pragmatisme, l'efficacité, la qualité des décisions et le respect d'indépendance voulu pour cette autorité. Je vous invite donc à entrer en matière sur ce projet et vous annonce que le Conseil d'Etat se rallie aux amendements proposés par la commission parlementaire que je remercie pour son travail.

Président du Grand Conseil. Nous allons donc ouvrir la discussion sur l'entrée en matière et je vous signale que nous sommes saisis d'une procédure de renvoi de cet objet au Conseil d'Etat. L'entrée en matière va être discutée et si elle n'est pas combattue, nous discuterons ensuite de la proposition de renvoi, sur laquelle nous voterons. J'ouvre la discussion sur cette entrée en matière et je passe la parole à M. le Député Gabriel Kolly.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Mon lien d'intérêts: syndic de la commune de Corbières.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec une grande attention du projet de modification de la loi sur le droit foncier rural, appelé communément autorité foncière. Notre groupe salue la volonté du Conseil d'Etat de faire évoluer cette instance importante pour notre canton. Les missions de l'autorité foncière sont en constante évolution. Les difficultés de l'aménagement du territoire font que de nombreuses personnes, qu'elles soient physiques ou morales, y ont recours. Cela a été dit par le commissaire du Gouvernement, un grand nombre d'instruments parlementaires mettant en cause cette institution durant la dernière décennie ont démontré de nombreuses lacunes dans le fonctionnement de cette autorité. Durant cette période, il n'y avait plus aucune confiance envers l'autorité foncière et des personnes ont certainement profité de leur poste dans certains dossiers. Il semble que depuis 2017-2018 la situation se soit améliorée. Néanmoins, de nombreux retours négatifs, notamment sur la longueur des procédures ainsi que sur les tarifs pratiqués, sont régulièrement remontés chez les élus. En tant que syndic, j'ai pu constater les retards ainsi que les tarifs élevés pour une signature et un tampon sur un contrat de bail.

Concernant le projet de loi, nous regrettons que le Conseil d'Etat soit frileux sur l'élection des membres par le Grand Conseil, comme c'est le cas pour de nombreux postes d'assesseurs, notamment dans les tribunaux. Quant à la présidence, occupée par la secrétaire ou l'inverse, c'est selon, nous ne comprenons pas qu'un ou une fonctionnaire soit nommé-e par le Conseil d'Etat à ce type de poste. Donc la fonction assure l'emploi! Cette pratique ne nous semble pas adéquate avec la fonction demandée. La présidence d'une commission concernant la chasse par un fonctionnaire, M. le Conseiller d'Etat, ne garantit pas un poste à 100 % à l'Etat. Plusieurs questions restent encore ouvertes. Dans le cas de figure du secrétaire qui occuperait la présidence, quelle classe salariale pour la personne qui prendra ce poste? Ces surcoûts ont-ils été calculés dans le projet qui nous a été soumis? Comment sont choisis les membres de l'autorité foncière actuellement? Comment sont consultés les différents organes agricoles lors de ces choix? Les membres agriculteurs doivent-ils être encore exploitants à titre personnel pour intégrer ou être membre de la commission?

Pour toutes ces raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra la demande de renvoi déposée au Conseil d'Etat. Cette demande de renvoi vise à corriger l'entier du projet afin de faire élire tous les membres de l'autorité foncière, y compris le président, par le Grand Conseil. Nous souhaitons aussi qu'une représentation des districts soit faite parmi les membres agriculteurs.

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a discuté de ce projet de loi qui a retenu toute l'attention nécessaire. Comme cela a déjà été dit, c'est bien la loi fédérale qui régit ce domaine, mais la marge de manœuvre cantonale, qui est celle de mettre en place le cadre organisationnel, permet quand même d'avoir certaines libertés pour nommer les membres de cette importante commission de l'autorité foncière. Le groupe socialiste soutient le statut d'autonomie qu'il estime très important pour que la commission puisse statuer, en toute liberté, sur les questions concernant le droit rural et le bail à ferme.

Le rattachement, administratif certes, à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, bien que le contrôle ne puisse être fait que sous l'angle de contrôle de gestion, nous pose question. D'autre part, il est mentionné dans ce message que pour respecter la volonté d'indépendance la plus large par rapport à l'administration, les membres de la commission sont choisis à l'extérieur de l'administration. Or le/la secrétaire-juriste, dans ce nouveau projet de loi, devient un collaborateur/collaboratrice de l'Etat.

Il est constaté qu'il est prévu que ce/cette secrétaire-juriste détienne toutes les compétences pour répondre aux nombreuses demandes. Nous nous posons la question d'être sûrs que les autres membres pourront réellement exercer leurs tâches de manière correcte, indépendante et en toute transparence. Le pouvoir entier, donné au/à la secrétaire-juriste, ne met-il pas en danger l'engagement et le travail de tous les membres de la commission? Nous ne comprenons pas pourquoi, par exemple, le programme informatique qui devrait permettre l'accès à tous les documents de tous les autres membres ne sera opérationnel qu'à l'automne.

Un autre point nous interpelle, c'est celui des récusations. Certes, dans la loi il y a bien la référence au CPJA. Mais comme l'a dit M. le Commissaire, il devra faire une information supplémentaire puisqu'il y a eu des problèmes par le passé et nous ne comprenons pas pourquoi les règles exactes du CPJA ne sont pas reprises dans ce projet de loi pour éviter toute problématique par la suite. Nous constatons que les turbulences connues par le passé n'ont pas été prises en compte et qu'il

n'y a aucune amélioration, ni pistes proposées, pour que cette autorité puisse remplir sa mission avec toutes les garanties indispensables et en toute sérénité.

C'est une commission autonome, qui est quand même très particulière, avec d'importantes décisions à rendre et nous demandons que l'élection de ses membres se fasse par le Grand Conseil.

Le groupe soutient le renvoi à la commission et nous vous demandons d'en faire de même.

Freiburghaus Andreas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Ersatzbeisitzender der kantonalen Behörde für Grundstückverkehr und Syndic der Gemeinde Wünnewil-Flamatt.

Im Rahmen der Anwendung des bäuerlichen Bodenrechts bleibt den Kantonen wenig Spielraum, das wurde bereits mehrfach betont. Unsere heutige Anwendung mit der Behörde für Grundstückverkehr hat sich seit deren Erneuerung 2017 bewährt und zu keinen Beschwerden Anlass gegeben. Ebenso wurde die erwähnte Ausstandspflicht problemlos eingehalten. Die Freisinnige Demokratische und Grünliberale Fraktion, für die ich spreche, stützt den Gesetzesvorschlag des Staatsrates mit den Ergänzungen bis der vorberatenden Kommission einstimmig. Wir sind der Auffassung, dass uns der Staatsrat ein ausgereiftes und den heutigen Voraussetzungen angepasstes Projekt zum Beschluss vorlegt.

In Artikel 5 Abs. 1 sind wir der Auffassung, dass die Wahl sowohl der Mitglieder als auch der Präsidentin oder des Präsidenten zurecht in die Kompetenz des Staatsrats fällt. Dieser nimmt die Wahl unter den fachlichen Gesichtspunkten der Kompetenz der Bewerber bezüglich ihres fachlichen, agronomischen Hintergrunds aber auch der regionalen Herkunft vor.

Une élection par le Grand Conseil ne donne pas de plus-value.

Das Betrauen der Geschäftsführung mit dem Präsidium macht wirklich Sinn. Bereits heute wird der grosse Teil der Entscheide durch die Geschäftsführerin oder den Geschäftsführer vorbereitet und durch den Präsidenten unterschrieben. Es ist zudem sehr schwierig, eine aussenstehende Präsidentin respektive einen aussenstehenden Präsidenten mit juristischem Hintergrund, Kenntnissen im bäuerlichen Bodenrecht und vor allem mit genügend verfügbarer Zeit zu finden.

Das Problem der Informatiktransparenz, die Frau Solange Berset angesprochen hat, ist ein technisches Problem. Es wäre schon lange der Sinn gewesen, dass alle Mitglieder der Behörde Grundstückverkehr über alle Dossiers Einsicht nehmen könnten. So ist auch eine interne Kontrolle automatisch wahrgenommen.

Die Fraktion unterstützt eindeutig den Antrag, und es gibt aus meiner Sicht und aus der Sicht meiner Fraktion keinen Grund, das Geschäft zurückzuweisen.

Roulin Daphné (*VEA/GB, GL*). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s, je n'ai pas d'intérêts avec le sujet qui nous occupe. J'étais membre de la commission ordinaire.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a examiné attentivement la proposition de modification de la loi et salue la volonté de faire évoluer cette institution.

La loi actuelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994, il y a presque 30 ans. Nous pouvons partir du principe que la modification s'appliquera pour les 30 prochaines années. Il est donc important de proposer une solution aboutie et consensuelle qui s'appliquera pour les trois prochaines décennies.

À ce stade, comme cela a été développée par les députés Kolly et Berset, certains aspects nécessitent encore un approfondissement de la part du Conseil d'Etat. Cet approfondissement portera sur deux axes: le mode d'élection de la commission et du président d'une part et, d'autre part, la composition de cette commission. Le groupe attend un examen approfondi des avantages et des inconvénients par rapport à ce mode d'élection de la commission et/ou du président.

Par rapport à ce qui a déjà été développé, j'ajouterai deux points: tout d'abord concernant le mode d'élection, nous attendons un examen approfondi de la proposition qui est faite; ça ne veut pas dire que ça exclut les propositions qui ont été faites, mais ça n'exclut pas non plus que d'autres propositions peuvent être faites. Une proposition par le Conseil d'Etat est possible, par exemple avec un droit de veto de la part du Grand Conseil, et le groupe VERT·E·S et allié·e·s pense que différentes solutions sont encore envisageables.

Pour ces motifs, le groupe VERT·E·S et allié·e·s va accepter d'entrer en matière, mais est favorable à une motion de renvoi.

Genoud François (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Mes liens d'intérêts: j'étais membre de la commission ordinaire.

C'est avec intérêt que le groupe Le Centre a pris connaissance de la loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural. Cette commission cantonale applique une loi fédérale, comme on l'a déjà entendu plusieurs fois ce matin, ce qui fait que ses prises de position ne sont pas discutables par le législateur cantonal. Beaucoup d'entre nous ont certainement des souvenirs très précis des différents contacts avec cette commission afin de discuter de ses décisions.

Le but de cette révision vise à répondre aux défis qui se posent aujourd'hui et qui vont certainement croître et se complexifier, tout comme l'augmentation des dossiers à traiter. Il est donc important de mettre en place une structure profitant de compétences spécifiques et surtout juridiques. Les différentes propositions sont justes et méritent tout notre soutien. Nous pensions bien évidemment au fait de professionnaliser la présidence et à l'intégration des membres suppléants à part entière dans la commission. La présence de deux membres non-agricoles est également une bonne proposition.

Le groupe Le Centre entre en matière et aura l'occasion de s'exprimer lors du traitement des différents articles, notamment sur l'article 5 al. 1, pour lequel je vais déposer un amendement.

Concernant la proposition annoncée ce matin, personnellement je vais la soutenir et je vous encourage à faire de même. Il ne s'agit pas d'une attaque contre qui que ce soit, mais au vu des différentes nouvelles idées, c'est bien d'en rediscuter en commission.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Je fais miens la plupart des propos qui ont été prononcés, notamment le dernier, de mon collègue François Genoud, qui explique bien qu'il ne s'agit d'aucune attaque contre qui que ce soit, mais simplement d'établir une loi qui soit en vigueur pour les prochaines années d'une manière la meilleure possible.

Toutes les nouvelles décisions viennent de problématiques. Pourquoi est-ce que la Constitution de 2004 a fait en sorte que le Conseil de la magistrature, puis le Grand Conseil élisent les juges? Parce que nous avons eu un problème, quand le Conseil d'Etat et le Tribunal cantonal nommaient les juges, dans la Broye – tous les Broyards se souviennent encore et les plus anciens aussi –, avec un tirage au sort à la fin pour des questions éminemment personnelles. Sur ce, le peuple fribourgeois a donné au Grand Conseil le pouvoir d'élire les juges. Nous avons depuis lors une autorité qui est jalouée par plusieurs cantons et qui s'appelle le Conseil de la magistrature et qui est là, et qui a montré son efficacité et, surtout, sa transparence. Donc l'idée, maintenant, de revenir avec cette question d'une manière réfléchie et aboutie pour savoir si le Grand Conseil ou pas doit élire les membres de l'autorité foncière permettrait en commission d'avoir une réflexion globale avec le pour et le contre – pour savoir si on a tous les membres, la présence des suppléants, ce qu'il en est de cette secrétaire-juriste également –, plutôt que, s'il n'y a pas de renvoi, d'avoir un vote aujourd'hui parce que dans ce cas-là, un amendement serait déposé pour que le Grand Conseil élise tous les membres.

Nous avons dans la liste de ce que surveille le Conseil de la magistrature une quantité de commissions: la commission de recours en matière d'amélioration foncière, la commission d'expropriation, l'autorité de surveillance du registre foncier, la commission de recours en matière de premier relevé... Il y en a beaucoup et, de mon point de vue, d'un point de vue de l'unité et de la transparence, le rapport de l'Autorité foncière cantonale devrait aussi figurer dans le rapport du Conseil de la magistrature en qualité d'autorité autonome. Pourquoi est-ce qu'il ne l'est pas? Je poserai également la question comme membre de la Commission de justice lorsque nous aurons le Conseil de la magistrature en face de nous. L'idée, c'est d'uniformiser et d'enlever cette opacité. Dès le moment où il y a un préavis et que le Conseil de la magistrature regarde les compétences de chacun, les districts, la représentation de tout le monde, eh bien le Grand Conseil peut faire un choix.

Et, M. le Commissaire du Gouvernement, n'ayez pas peur! Les majorités au Grand Conseil sont les mêmes qu'au Conseil d'Etat! Donc il ne s'agit pas d'un coup de force pour tenter de passer quelqu'un que les gens ne voudraient pas. Mais vous avez cette transparence que ne donne pas le système actuel. Quand il y a des éléments qui choquent tout le monde, quand on reçoit une lettre comme député de la part d'un président de l'AFC pour ouvrir une enquête parlementaire contre le Conseil d'Etat, je trouve que s'il y avait eu de la transparence dans cette nomination, peut-être nous n'en serions pas là.

Grandgirard Pierre-André (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je regrette que le travail de la commission soit remis en question, parce que cette proposition de renvoi, j'en prends connaissance en même temps que vous. Je regrette que trois membres de la commission cosignent cette demande de renvoi alors que ces personnes ont bien sûr participé à la discussion en commission. Moi, en tant que président de la commission, je vous demande de rejeter cette demande.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. On parle ici de l'entrée en matière, pas encore de la demande de renvoi, si j'ai bien compris. J'interviendrai donc sur les interventions des uns et des autres.

M. Kolly a parlé de la lenteur des prestations qui sont fournies. J'ai envie de dire que ça s'est amélioré, c'est vrai, et le but de cette modification de loi, c'est aussi, comme je l'ai dit, d'aller vers une professionnalisation qui nous permettra d'être plus efficaces, de traiter plus rapidement les dossiers qui sont de plus en plus complexes. Mais il y a eu une large amélioration ces dernières années. D'ailleurs, j'ai eu plusieurs discussions avec certains notaires qui le reconnaissent.

Quant à la présidence, on nous dit qu'il ne faut pas nommer une présidente qui soit membre de l'administration. Franchement, dans la situation actuelle, aujourd'hui, elle aurait le statut de présidente. Dans les faits, c'est exactement la même chose. On joue sur les mots. Il faut appeler un chat, un chat: c'est elle qui prépare les décisions. Il y a quelqu'un qui vient les signer, c'est vrai, mais aujourd'hui, c'est elle qui assume ce poste. Donc, en fait, c'est une mise à jour de la réalité qui nous permettrait, plutôt que de perdre du temps et de faire relire ses signatures, de pouvoir signer directement les courriers.

On nous parle de la nomination par le Conseil d'Etat... Il faut savoir que ces nominations, ce sont les membres de la commission eux-mêmes qui les proposent; elles sont ensuite vérifiées par le Conseil d'Etat. Conseil d'Etat qui intervient très rarement dans les nominations de commission, sauf s'il voit un conflit d'intérêts. Aujourd'hui, cela assure une certaine indépendance de cette commission. Je rappelle ici que jamais, jamais, on ne se permettra d'intervenir sur une décision d'une autorité indépendante. D'ailleurs si on le faisait, ça reviendrait rapidement à vos oreilles et cela ne serait dans l'intérêt d'aucun conseiller d'Etat, en particulier de celui en charge administrative de cette commission. Par contre, et je dois le dire, j'ai quand même entendu plusieurs fois que des députés étaient intervenus auprès des membres de la commission. Je ne sais pas si, là, on va garantir son indépendance, d'autant plus qu'on me dit: "S'ils ne taxent pas comme on veut, on pourra décider de pas les élire la prochaine fois!" En terme d'indépendance, je ne suis pas sûr que le but soit atteint. L'indépendance, elle est garantie à Fribourg comme nulle part ailleurs. Je vous rappelle que dans les cantons de Vaud ou de Neuchâtel, il revient aux services de l'agriculture de faire ce travail. Ici, on a une autorité indépendante, qui a été voulue par le Grand Conseil; elle n'est pas contestée par le Conseil d'Etat, qui pense que c'est une bonne solution. On est ainsi un peu étonné quand même d'entendre des propos voulant que cette indépendance – la plus importante à l'échelle suisse – est remise en considération. A Fribourg, on a une solution qui est totalement indépendante, et c'est une bonne chose. D'ailleurs il n'y a jamais eu, y compris dans tous les rapports que vous avez vus et les rapports administratifs qui ont été faits – les enquêtes administratives –, de reproches à ce niveau-là. Donc là, ça fonctionne.

La problématique de l'informatique... Eh bien vous le savez tous, on le subit tous, on a une volonté de digitalisation. Aujourd'hui tous les membres de la commission ont accès aux dossiers au format papier ou sur des *shares*. On est en train de développer un outil informatique pour qu'ils aient accès de manière systématique à tous les dossiers, ceci indépendamment de la réforme de la loi qu'on a aujourd'hui. Le dossier informatique, je dirais, ne touche pas l'organisation de la structure, c'est un outil qu'on va pouvoir proposer. C'est un bon outil, c'est quelque chose qui permettra effectivement d'avoir un meilleur contrôle des membres de la commission sur la partie administrative qui est faite dans cette commission. C'est une bonne chose, mais je dirais qu'elle n'a pas de conséquence pour la modification de cette loi. C'est attendu pour l'hiver prochain, en espérant qu'il n'y ait pas de retard, ce qui est malheureusement souvent le cas sur les dossiers informatiques.

La récusation, eh bien vous l'avez dit M^{me} la Députée Berset, elle est prévue dans le CPJA. Cela arrive qu'on double les textes dans les lois, mais c'est toujours un problème. Les doublons dans une loi, ça veut dire que lorsqu'on modifie une loi, on doit modifier également toutes les lois qui intègrent les doublons et ça, normalement, d'un point de vue juridique, ce n'est pas la manière la plus propre de faire. Par contre, l'information – et ça vous l'avez dit et c'est important –, peu importe qu'elle soit dans cette loi ou dans le CPJA, l'information doit être transmise. Lorsque chaque membre intègre une commission, il doit connaître les règles de récusation et ça, c'est un des principaux problèmes de dysfonctionnement qu'il y a eu par le passé. Aujourd'hui on n'en connaît plus, fort heureusement. Je crois que la commission a été suffisamment sensibilisée pour être claire sur ce point.

Par rapport aux turbulences, cela fait depuis 2005 qu'on en parle. 2005, un instrument parlementaire; 2006, un instrument parlementaire; 2010, un instrument parlementaire; 2014, un instrument parlementaire... tous ont trouvé des réponses. Ensuite il y a eu un avant-projet de loi en 2015. Un avant-projet de loi qui intégrait déjà la professionnalisation. Cette volonté n'était pas contestée, c'était aussi souhaité. D'ailleurs, j'ai entendu aujourd'hui plusieurs personnes qui se sont prononcées dans ce sens. Il y a eu une consultation sur cet avant-projet de 2015 qui y était favorable. Ensuite, on a lancé cette enquête administrative juste après le dernier instrument parlementaire de 2014. Donc il y a eu un réexamen, il y a eu un rapport sur l'enquête administrative, et toutes ces questions ont été intégrées dans les réflexions du projet de loi aujourd'hui. Non seulement elles ont été intégrées, mais on s'est appuyés sur les dires du rapporteur et nous avons travaillé avec lui sur ce projet de loi, donc on a intégré ces problématiques. En septembre 2021, vous avez eu la consultation sur la loi, qui a été favorable. Et puis j'aimerais dire que cela a été aussi fait en bonne collaboration avec l'autorité actuelle, qui fonctionne bien et j'en suis très heureux. Elle soutient cette proposition, comme d'ailleurs le député Freiburghaus, lui-même membre de cette commission, l'a dit.

M^{me} Roulin, par rapport à la composition... Dans aucun des rapports qui a été fait, dans aucune proposition, je n'ai lu ou entendu que la composition ne fonctionnait pas. Je crois que les gens sont satisfaits de la composition. La seule chose qu'on change, c'est que les membres qui étaient suppléants deviennent à partir d'aujourd'hui des membres effectifs. Et ça, c'est quelque chose qui était déjà pratiqué, notamment pour des raisons de temps, de représentation géographique aussi et autres, notamment des professions. Il semble que ça convienne à tout le monde.

Par rapport au mode d'élection, plusieurs personnes sont intervenues. M. Genoud, M. Mauron, M^{me} Roulin. J'ai envie de dire, aujourd'hui ça fonctionne! On a un mode d'élection qui prévoit six agriculteurs, qui tient compte des régions, qui tient compte aussi des différentes fonctions qu'on a notamment dans l'agriculture. Il nous faut quelqu'un qui comprenne les problématiques des maraîchers, il nous faut quelqu'un qui comprenne les problématiques des alpagistes, il faut quelqu'un qui comprenne les problématiques des exploitations laitières, quelqu'un d'autre qui comprenne les problématiques des grandes cultures...

Et tout ceci est fait et nous donne un cahier de compétences, d'autant plus qu'on intègre toutes les régions et ça c'est prévu par la loi qui prévoit l'organisation des commissions, qui prévoit notamment une représentation régionale. Et ça, on en fait état dans la loi, on en tient compte. La seule chose, et je dois être honnête, où on n'est pas bons pour le moment, c'est la représentation des genres. Effectivement, on est dans un milieu où il y a beaucoup d'hommes. Mais on essaie de s'améliorer. Fort heureusement, on a une secrétaire-juriste. Ce n'est pas le cas dans beaucoup de cantons, ça nous permet d'équilibrer un peu. Mais là, c'est vrai que si on avait des candidatures féminines ce serait un plus.

Encore une dernière chose: vous avez parlé du Conseil de la magistrature. Mais le Conseil de la magistrature ne préavisait à ce jour que des autorités judiciaires. Dans le cas présent, il ne s'agit pas d'une autorité judiciaire! Je vous rappelle que dans le canton de Vaud, dans le canton de Neuchâtel, c'est le service de l'agriculture qui effectue ces tâches et ce n'est pas une autorité indépendante. Dans le canton de Berne on a encore une autre solution. Donc aujourd'hui, les pistes qu'on a sur la loi, c'est effectivement le système actuel, dont M. Mauron a l'air de dire qu'il ne convient pas, notamment avec la présidence. Mais il faut savoir que pour la présidence, actuellement, il est très difficile de trouver une personne, parce qu'il nous faut quelqu'un qui ait des compétences juridiques, il nous faut quelqu'un qui ne soit pas actif sur les dossiers, comme nous l'a dit M. Mauron, parce que ça crée des conflits d'intérêts, il faut quelqu'un qui connaisse un peu le droit rural et foncier. Cela veut dire que la seule solution que l'on a parfois trouvée par le passé – mais qu'on ne trouve pas chaque fois! – c'est de trouver quelqu'un qui était compétent, en charge de ce type de dossiers, mais qui se retrouve à la retraite. Cela ne doit pas être non plus une obligation de chercher un président qui se trouve à la retraite. Donc, aujourd'hui la proposition qu'on vous fait permet d'avoir un contrôle total sur la présidente, avec une commission indépendante qui est nommée, qui aura accès à tous les dossiers et on pense que c'est la meilleure proposition pour aller vers une professionnalisation, vers une meilleure efficacité pour ce service, et c'est ce qui est demandé avant tout par le citoyen.

Repousser cette date, ça nous posera bien évidemment quelques problèmes administratifs. Mais là, on est pour proposer des solutions. On trouvera le moyen, mais je ne crois pas qu'on va arriver à un débat différent. Moi, je propose au contraire qu'on traite ça, que le débat se fasse au Grand Conseil et que le Conseil d'Etat puisse aller de l'avant, puisse réformer cette institution dans les buts souhaités, avec tous les instruments parlementaires, toutes les enquêtes qui ont été faites jusqu'à maintenant, toutes les réflexions qui ont été menées jusqu'à présent.

Président du Grand Conseil. Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue, celle-ci est ainsi totalement acquise. Nous sommes donc saisis d'une proposition de renvoi au Conseil d'Etat. J'ai bien compris que les intervenants ont déjà pris position, pratiquement tous, là-dessus. M. le Rapporteur a aussi pris position et M. le Commissaire n'a pas pris position sur cet élément. Je vais donc donner la parole à nouveau à M. le Commissaire tout à l'heure et à M. le Rapporteur, mais avant je souhaiterais que les initiants de la demande de renvoi lisent la proposition complète pour que tout le monde l'entende.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Nous demandons le renvoi du projet de modification de la loi d'application sur la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR) au Conseil d'Etat (art. 142 al. 1 LGC). Le but de cette proposition de renvoi vise à corriger l'entier du projet afin de soumettre la totalité des membres de l'Autorité foncière cantonale, y compris son président ou sa présidente et son suppléant ou sa suppléante à l'élection du Grand Conseil. En outre, le projet de loi doit prévoir que les candidats soient soumis à un préavis préalable par le Conseil de la magistrature. Enfin, il y a lieu de prévoir dans la loi une représentation du district au sein de cette autorité.

Grandgirard Pierre-André (Le Centre/Die Mitte, BR). Je réprecise que je regrette le dépôt de cette demande de renvoi et je demande de la rejeter.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Comme je l'ai dit, par rapport à l'élection, je pense que le débat peut avoir lieu aujourd'hui. Par rapport à la représentation des districts, je rappelle que ceci est déjà prévu dans le règlement de l'organisation des commissions et que là aussi quelque part, comme pour le CPJA, c'est une volonté de ne pas mettre des doublons. D'ailleurs, cette autorité a toujours été bien représentée au niveau des régions, il y a toujours une sensibilité à ce propos. Il y a un tournus qui se fait sur la Glâne et la Veveyse, parce qu'il y a six membres qui représentent l'agriculture. Mais on peut dire aussi que la secrétaire-juriste actuelle étant de la Veveyse et conseillère communale, la Veveyse a néanmoins toujours été représentée et il y a un tournus qui se fait sur ces deux districts.

Donc je propose de ne pas rentrer en matière sur ce renvoi. Je souhaite qu'on puisse aller de l'avant. Cela fait depuis 2005 qu'on a des interventions. Il est temps, Mesdames et Messieurs, de donner à cette institution importante une organisation qui lui permette de travailler efficacement.

- > L'entrée en matière n'est pas combattue, mais une proposition de renvoi de l'acte à son auteur est soumise au Grand Conseil.
- > Au vote, la proposition de renvoi est acceptée par 59 voix contre 36. Il y a 7 abstentions.

Ont voté en faveur du renvoi:

Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Berset Solange (SC,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schnyder Erika (SC,PS / SP). *Total: 59.*

Ont voté contre:

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte). *Total: 36.*

Se sont abstenus:

Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte). *Total: 7.*

> L'acte est ainsi renvoyé au Conseil d'Etat pour nouvel examen et proposition.

Rapport 2022-DFIN-7 Compensation des effets de la progression à froid

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
Rapport/message: **15.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1466)**

Discussion

Rey Alizée (PS/SP, SC). Cette compensation des effets de la progression à froid est une obligation légale. Nous prenons donc acte de ce rapport.

Cette mesure implique une diminution d'impôts pour tous les contribuables, mais je me permets toutefois de relever que ces diminutions d'impôts n'ont pas le même impact selon les revenus des contribuables. Si on prend les diminutions prévues concernant l'impôt sur le revenu, elles sont estimées à environ 5 millions. Comment se passe, en réalité, la répartition de ces 5 millions? Concrètement, c'est comme si on mettait 5000 billets de 1000 frs sur la place Georges-Python à Fribourg et que l'on distribuait ces billets. Une partie de la population qui ne paient pas d'impôts ou alors juste les 50 frs qui sont imposés par l'Etat de Fribourg, ne sont même pas invités à cette distribution. Ils n'ont donc droit à rien. Les petits revenus et la classe moyenne auront putôt droit à des billets de 10, 20, 50 frs ou éventuellement 100 frs. Le reste de ces 5000 billets de 1000 frs sera réparti pour les hauts revenus. Il est donc absolument primordial de prévoir des impôts faibles pour les petits revenus et la classe moyenne, pour garantir une répartition plus juste et pour plus de justice fiscale. Il y a bien sûr des déductions fiscales prévues, qui sont également un moyen de compenser cette inégalité. Mais il y a également, du côté des prestations, où là l'Etat doit agir. Je pense notamment aux allocations familiales, aux prestations complémentaires et aussi une meilleure politique cantonale du logement pour garantir des loyers abordables ainsi que l'octroi facilité des subsides à la caisse maladie.

Tritten Sophie (*VEA/GB, SC*). Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat et le remercie pour son élaboration.

Le débat du début de matinée sur la motion "Pour l'augmentation des allocations familiales" l'a montré: tout le monde se préoccupe des familles et des contribuables précaires, mais les idéologies sont plus fortes que les actes.

Le rapport sur la compensation de la progression à froid est aussi la démonstration que les efforts consentis pour les contribuables à revenu modeste, pour éviter de dire précaire, restent modestes. Cela plaide de nouveau en faveur de la mise en œuvre rapide des prestations complémentaires pour les familles à bas revenus, parce que ce qui s'annonce dans les prochains mois n'est guère réjouissant: hausse des prix de l'énergie, des matières premières, des céréales, des primes d'assurance-maladie, ces primes qui ne font pas partie du calcul de l'indice des prix, au motif, selon l'OFS, qu'on n'achète pas la prestation, mais que c'est une dépense de transfert obligatoire, comme les impôts ou les assurances sociales qui financent des domaines publics ou des domaines d'intérêt public. Qu'on nous explique alors pourquoi il n'est pas envisageable de faire une assurance-maladie unique et en quoi il y a concurrence entre les caisses pour l'assurance de base! Compréhensible qui pourra.

L'IPC sera révisé en 2025. L'occasion de peut-être faire le débat sur ce qui compose le fameux panier de la ménagère, en précisant ce qui coûte à l'environnement – voyages à forfaits internationaux, tarifs aériens ou remontées mécaniques. Que l'indice des prix en tienne compte est une chose, mais faut-il alors se réjouir que le pétrole augmente pour que l'on se donne la peine de compenser cette fameuse progression à froid? Pour les contribuables fribourgeois qui ne bénéficient pas des subsides pour l'assurance-maladie, sans se rouler pour autant dans la soie, et qui représentent une part non négligeable de notre canton, chaque hausse des primes représente une vraie perte de son pouvoir d'achat qui n'est pas compensée par une quelconque mesure. Alors, à quand des actes pour ceux-ci?

Avec ces remarques, le groupe VERT·E·S et allié·e·s prend acte du rapport.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a examiné le rapport concernant la compensation des effets de la progression à froid. Nous trouvons ce rapport complet et correct. Il est justifié d'adapter les déductions sociales et les barèmes, même si l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation s'avère modeste jusqu'au 31 décembre 2021. Il en va du maintien du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Contrairement à ce qu'a dit notre collègue M^{me} Rey, tous les contribuables ne bénéficient pas des déductions sociales et d'autres contribuables ne subiront pas de modification de barème, à savoir les contribuables ayant des revenus plus élevés. Ceux-ci resteront au taux d'impôts maximum. Donc, les répercussions financières en tant que telles doivent être nuancées.

Notre groupe demande par ailleurs de réexaminer l'Indice suisse des prix à la consommation à fin 2022, puisque entre le 31 décembre 2021 et le 30 avril 2022, il est déjà passé de 103.8 à 105.7, soit une hausse de près de 2 % en moins de quatre mois.

Baschung Carole (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Ich freue mich, darf ich heute im Namen der Fraktion Die Mitte zu Ihnen sprechen.

Wir haben den Bericht vom Staatsrat zum Ausgleich der Folgen der kalten Progression gelesen und danken ihm für die Verfassung. Wie Sie alle wissen, gibt es verschiedene Gründe, die zu einer Lohnerhöhung führen, zum Beispiel, wenn eine Person befördert wird, für besondere Leistungen, bei einem Jobwechsel oder auch, wenn der Arbeitgeber die Folgen der Inflation ausgleicht.

Das jemand, der mehr verdient, auch mit höheren Steuersätzen belastet wird, ist für unseren Sozialstaat wichtig, das sind wir uns sicherlich einig. Was passiert jedoch, wenn ein Steuerpflichtiger durch eine Lohnerhöhung in eine höhere Steuerklasse fällt, aber der höhere Lohn nur gerade die Teuerung ausgleicht? So hat diese Person unter dem Strich weniger im Portemonnaie. Im Fachjargon wird dieser Sachverhalt als "kalte Progression" bezeichnet oder anders erklärt, die Kaufkraft dieser Person sinkt. Deshalb ist es wichtig, dass wir einerseits die Einkommenssteuersätze, die Vermögenssteuersätze

und andererseits die Sozialabzüge regelmässig der Teuerung anpassen. Der Benchmark hierfür ist der Landesindex der Konsumentenpreise.

In den letzten Jahren hatten wir ein sehr stabiles Preisniveau. Zur Erinnerung: Das Ziel der Schweizerischen Nationalbank ist es, die Inflationsrate unter 2% zu halten. Zum letzten Mal wurde diese Marke vor 14 Jahren überschritten. So sind auch die Folgen der kalten Progression letztmals zu diesem Zeitpunkt, mit Wirkung auf den 1. Januar 2009, ausgeglichen worden.

Wie dem Bericht zu entnehmen ist, geht es bei der vorliegenden Anpassung um den Ausgleich der Teuerung von rund 1,13 %. Liebe Kolleginnen und Kollegen, bekanntlich sind wir seit den letzten Montan mit Inflationsängsten konfrontiert, unter anderem aufgrund der jüngsten Ereignisse in der Ukraine, der aktuellen Rohstoffengpässe, der Lieferkettenprobleme sowie der drohenden Zinserhöhungen. So prognostiziert die Schweizerische Nationalbank die Inflation in der Schweiz für das laufende Jahr inzwischen bereits auf 2,1% - Tendenz steigend. Die aktuell vorgesehene Steuerkorrektur von rund 1% ist somit absolut gerechtfertigt. Wir wollen ja nicht, dass die Kaufkraft unserer Mitbürgerinnen und Mitbürger sinkt. Es ist durchaus auch denkbar, dass wir demnächst sogar eine weitere Anpassung zu prüfen haben.

Aus diesen Gründen ist es richtig, dem vorliegenden Vorschlag des Staatsrats zu folgen, und wir heissen die Steueranpassungen im Bericht so gut.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie tous les intervenants pour leur analyse et leurs réflexions. Je n'ai pas noté d'opposition à ce rapport.

La progression à froid est le phénomène de l'augmentation de la charge fiscale réelle, due elle-même à l'augmentation du revenu nominal et à l'application d'un barème progressif, notamment dans le domaine des revenus, qui est rigide. La dernière adaptation de l'effet de la progression à froid date de 2008, entrée en vigueur en 2009. L'Indice des prix à la consommation de référence est donc celui de décembre 2007, fixé à 102.6374 points. A la fin de l'année passée, il était à 103.8, donc un différentiel de 1,1327 %. C'est pour compenser cela que nous proposons la progression à froid. Bien sûr qu'on atteint pas l'obligation légale des 5 % d'augmentation de l'IPC, mais on a quand même l'obligation de présenter un rapport tous les trois ans et, le cas échéant, de proposer au Grand Conseil des modifications. On propose de le faire et on estime que cette indexation est pleinement opportune compte tenu de l'évolution de la hausse des prix, tendance qui va sans doute, comme cela a été relevé, se confirmer et se prolonger avec la situation politique mondiale en particulier.

Je mentionnerai – certains l'ont relevé – que l'Indice des prix à la consommation évolue très fortement. En quelques mois, il a fortement augmenté. Mais notre législation, l'impôt cantonal direct, prévoit qu'on adapte la situation en prenant comme référence l'indice en vigueur une année avant le début de la période fiscale. Donc, si on attend en se disant que ça va augmenter, ça ne sera qu'une année plus tard, donc dans deux ans finalement, qu'on fera l'adaptation. Notre intention est bien de le faire maintenant, pour la période fiscale qui commence au 1^{er} janvier 2023. Evidemment, si l'augmentation est très forte, notamment si ça dépasse 5 %, il faudra entre deux répondre à l'obligation légale, qui reste et qui demeure si l'augmentation des prix est très forte.

Ce coût total d'indexation proposée s'élève à quelque 6,3 millions de francs pour le canton, avec conséquence pour les commune de l'ordre de 5,3 millions.

Nous vous demandons d'accepter ce rapport, qui porte sur la compensation des effets de la progression à froid, en précisant qu'il y a à la base, pour pouvoir le faire, une modification de la loi, une modification qui est actuellement avec d'autres thèmes en cours de consultation. C'est la loi sur l'impôt cantonal direct. Vous aurez l'occasion de reprendre ce dossier et de décider cette fois la modification légale. On prévoit que cela pourrait venir à la session de novembre.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport 2022-DFIN-11

Amélioration de l'efficacité des services publics (Rapport sur postulat 2021-GC-171) - Suite directe

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
Rapport/message: **21.03.2022** (BGC mai 2022, p. 1472)

Discussion

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier avec cet objet, si ce n'est peut-être que je fais partie de la catégorie d'administrés relativement âgés, qui ont un intérêt à être bien informés. Je m'exprime au nom du groupe socialiste, qui a pris connaissance avec satisfaction du rapport et se réjouit de voir que la préoccupation du Conseil d'Etat rejoint celle du groupe. Quelques remarques toutefois.

En ce qui concerne la politique du personnel, il est réjouissant de savoir qu'à partir de cette année, un effort particulier a été consenti sur la sensibilisation du personnel à la nécessité de veiller à se faire comprendre et à bien comprendre les administrés. Cette politique vient d'être instaurée. On nous dit que des actions sont en cours d'élaboration. Nous sommes tout à fait conscients que rien ne peut se faire du jour au lendemain, mais nous espérons vivement que ces actions puissent se consolider dans un délai relativement bref et surtout qu'il ne s'agisse pas d'une vue de l'esprit couchée sur papier, mais que dans la pratique les efforts particuliers seront faits pour que toute l'Administration puisse mettre en œuvre ces actions. Quand je dis l'Administration, je parle aussi des services connexes, des organismes où l'Etat a des participations importantes, voire donne des subventions importantes.

S'agissant de la communication à la population, on constate aujourd'hui une digitalisation galopante de l'Administration, ce qui a évidemment des bons côtés, mais qui se fait au détriment des contacts humains. Dès lors, pour nous, il est très important que les pouvoirs publics puissent mettre à disposition de la population, particulièrement de la population qui est un peu plus réfractaire aux systèmes informatiques, des informations autres que digitales. Tout le monde ne maîtrise pas l'informatique et, pour cela, il faut quand même garder un minimum de moyens de communication qui soient un petit peu plus *Kundenfreundlich*, si vous me passez cette expression.

Il faut aussi tenir compte des possibilités de contact direct avec l'Administration. S'agissant notamment du guichet "Fribourg pour tous", on peut se réjouir que l'on ait créé ce guichet multifonctions, qui permet justement aux gens de s'adresser à un seul endroit pour avoir une multitude d'informations. Néanmoins, force est de constater que ce guichet a une visibilité relativement confidentielle. Il faut connaître son existence, d'abord pour savoir où c'est – et je suis prête à parier que dans cette salle, beaucoup de députés ignorent où se trouve ce guichet. Par ailleurs, une chose est certaine, c'est qu'en ville on le connaît certainement mieux qu'en campagne. J'ai pu m'en rendre compte lorsque j'en ai parlé autour de moi, non pas aux gens qui habitent la ville, mais aux gens qui habitent la campagne: personne ne sait de quoi il s'agit. Il manque donc de visibilité et il faut impérativement le faire connaître, pas par des moyens informatiques, mais par des supports papier, des panneaux d'information ou par les communes. Il faut sensibiliser les communes, car toutes les communes ne disposent pas de cette information. Bref, il est important de faire connaître ce service et cette remarque s'adresse également à la médiation administrative.

D'autres remarques peut-être. Si les grandes communes n'ont pas de peine à avoir des services compétents susceptibles de relayer les informations, d'appuyer l'Etat d'ailleurs dans cet objectif, toutes les communes ne peuvent pas le faire. C'est pour cela qu'il faudrait que l'Etat fasse un effort important pour doter les communes de supports qui permettent d'atteindre précisément les administrés, en particulier les administrés qui ont plus de peine à recourir à l'information. Evidemment, pour nous qui avons tous les moyens d'accès à l'information, qui savons où la chercher, qui devons la relayer auprès du public, il est quand même très important que nous sachions qu'il existe aussi des appuis qui peuvent être donnés à ceux qui n'ont pas les mêmes possibilités que nous.

Enfin, je voudrais également préciser que, pour ce qui est des jeunes qui évidemment manipulent l'informatique beaucoup mieux que nous certainement, l'information directe qui les intéresse n'est peut-être pas celle qu'ils vont rechercher le plus souvent. Dès lors, il faut sensibiliser au niveau des écoles, des associations, de tout ce qui est mis en place pour la jeunesse – camps de jeunesse, etc. –, et vraiment insister sur cette information, sur les moyens de l'avoir.

En résumé, il est réjouissant de voir... [temps de parole écoulé]

Grossrieder Simone Laura (VEA/GB, SE). Die Fraktion Grünes Bündnis dankt dem Staatsrat für seinen Bericht zum Postulat der Grossrätinnen Berset und Schnyder und begrüsst die Haltung des Staatsrates, die Qualität des öffentlichen

Dienstes als sehr wichtig einzustufen und den Willen, sich in diese Richtung zu entwickeln. Ebenso befürworten wir eine gemeinsame Vision des Staatspersonals in Richtung einer stärkeren Dienstleistungsorientierung sowie die bereits getroffenen Massnahmen der verschiedenen Dienststellen.

Uns ist durchaus bewusst, dass es ein schwieriges Unterfangen ist, die verschiedenen Anforderungen der unterschiedlichen Stellen zu vereinen. Insbesondere möchten wir hervorheben, dass das Amt für Personal und Organisation über ein Team zur Organisationsentwicklung verfügt, welches in sämtlichen Dienststellen ein gemeinsames Verständnis der Vision eines bürgernahen, dynamischen und zukunftsgerichteten öffentlichen Services sowie der Anwendung des kundenorientierten Ansatzes in der Praxis sicherstellen muss und soll.

Nichtsdestotrotz bemängeln wir einige Punkte im Bericht. Die Postulantinnen fordern einen Bericht darüber, ob die Angestellten mit Kundenkontakt angemessen geschult sind, um mit den speziellen Bedürfnissen von beispielsweise Menschen mit Beeinträchtigungen, Kindern und Jugendlichen oder Migranten und Migrantinnen umzugehen. Er beantwortet in seinem Bericht die Frage nach der Personalschulung zu der erwähnten Thematik nicht.

Des Weiteren sollte der Bericht des Staatsrates Aufschluss darüber geben, ob leistungsberechtigte Personen über ihre Rechte aufgeklärt sind. Der Staatsrat erklärt zwar in seinen Ausführungen, welche Massnahmen und Instrumente zu einer besseren Information der Bevölkerung getroffen wurden, uns fehlt hier jedoch eine Untersuchung beziehungsweise eine Auswertung, inwiefern diese Informationen bei den Personen auch ankommen. Kundenorientierte Instrumente, insbesondere in Dienstleistungsbetrieben, machen dann Sinn, wenn sie auf Tauglichkeit und Effizienz überprüft sind.

Mit "Freiburg für alle" ist ein wichtiger Grundstein gelegt, um als öffentlicher Dienst zugänglich für die gesamte Bevölkerung zu sein. Hier könnten aber weitere Dienstleistungen angeboten werden. Kundenorientiert wäre hier beispielsweise eine Kundenbefragung, um die Dienstleistung stetig zu optimieren oder gar neue Angebote zu schaffen. Neben Organisation und Kommunikation ist die Qualität der Mitarbeitenden in den diversen Diensten ein entscheidender Parameter einer hohen Dienstleistungseffizienz. Sie sind die Protagonisten an der Front. Der Staatsrat setzt die richtigen Prioritäten unter dem Motto "bürgernah, dynamisch, zukunftsgerichtet". Die Stärkung der Dienstleistungsorientierung, diverse Schulungen, Weiterbildungen oder thematische Kursangebote wie gewaltfreie Kommunikation oder Entwicklung der sozialen und persönlichen Kompetenzen unterstützen diese Bestrebungen.

Bezüglich Auswertungen dieser Bemühungen stellen sich uns jedoch einige Fragen: Wie viele Personen nehmen prozentual an den freiwilligen Schulungen teil? Wird das Frontpersonal anlässlich der jährlichen Mitarbeitendengespräche nur ermuntert oder werden sie bei Defiziten auch zu Schulungen verpflichtet? Mit welchen Schulungsangeboten werden deutschsprachige oder französischsprachige lernwillige Mitarbeitende bedient? Und gibt es dazu ausserkantonale Zusammenarbeitsangebote? Bis wann kann das Personal auf die angekündigten Kurzlernvideos über bewährte Praktiken zu Effizienzsteigerung oder Aktionen für die Zweisprachigkeit zählen?

Der Staatsrat erwähnt ebenfalls die Deklaration zur Barrierefreiheit der Webseite des Staates. Wer bereits versucht hat, sich durch den Dschungel der Staatswebseite zu kämpfen, weiss, dass man am Ende mit Google schneller an sein Ziel kommt. Man munkelt sogar, dass das Staatspersonal selbst externe Suchmaschinen nutzt, um an seine Informationen zu kommen. Die Webseite des Staates ist das Gegenteil von Benutzerfreundlichkeit oder Kundenorientierung.

Abschliessend möchten wir den Staatsrat darin bestärken, seine Anstrengungen weiter voranzutreiben, um die Qualität der Freiburger Verwaltung zu steigern und unsere Anregungen entgegenzunehmen, um den kundenorientierten Ansatz weiterzuentwickeln.

Bapst Pierre-Alain (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je prends la parole au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Je n'ai pas de lien d'intérêts à déclarer en lien avec ce dossier, si ce n'est celui d'être attaché à l'efficience des services de notre Administration publique lorsque j'y fais appel.

Notre groupe a pris connaissance du rapport faisant suite au postulat portant sur l'amélioration de l'efficience des services publics et remercie le Conseil d'Etat pour sa rédaction. Du point de vue du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, le rapport est bien détaillé et étayé. Au travers des 14 points énumérés, le rapport met en lumière la situation d'un grand nombre de services. De manière générale, suite à la lecture de ce rapport, on peut en déduire que la situation est bonne et qu'il n'y a pas de problème particulier à soulever. Naturellement, ceci réjouit notre groupe.

Un seul commentaire à faire de notre côté: rappeler l'importance de la conduite des équipes et des services, avec la méthode de conduite par objectif ou plus communément appelée *management by objectives*. A ce titre, j'ai appris que le système SAP Success Factor venait d'être implémenté au sein de l'Etat pour la gestion et le suivi des entretiens annuels. C'est l'occasion de rappeler ici l'importance, au sein de toute entité, qu'elle soit publique ou privée, de définir des objectifs clairs et une conduite orientée clients.

C'est avec ce commentaire que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a pris acte de ce rapport.

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte.

Unsere Fraktion nimmt mit Interesse Kenntnis von der Antwort auf das Postulat unserer Kolleginnen Berset/Schnyder. Der Staatsrat gibt mit seinem Bericht direkte Folge auf die meisten formulierten Anliegen. Im Personalgesetz ist das Ziel definiert, einen qualitativ hochstehenden öffentlichen Dienst sicherzustellen. Die recht umfangreiche Auflistung der bereits umgesetzten Massnahmen im Bericht gibt einen guten Überblick über die in den letzten Jahren gemachten Fortschritte und Errungenschaften im Kanton Freiburg.

Es wird erwähnt, dass die meisten Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter heute über eine angemessene Ausbildung verfügen, welche es ihnen erlaubt, die Bürgerinnen und Bürger effektiv zu unterstützen. Der Bericht geht hier allerdings nicht zu sehr ins Detail und eine abschliessende Beurteilung ist aus meiner Sicht hier nicht möglich. Ebenfalls wurde bei der Informationsfreistellung in vielen Departementen die nötigen Schritte unternommen, um eine Verbesserung der Information für die Anspruchsberechtigten zu erreichen, dies ist sehr zu begrüssen.

Wir sehen konkret jedoch noch Verbesserungspotential in der Bereitstellung der Informationen über die Internetseite des Staates, deren Qualität und Benutzerfreundlichkeit immer noch zu wünschen übriglässt, beispielsweise bei der Auffindung der richtigen Ansprechpartner und der Referenzierungen.

Ebenfalls ist die durchgängig zweisprachige Bereitstellung der Dienstleistungen und **Informations...** (10:42:13) immer noch verbesserungswürdig. Es kommt leider immer noch vor, dass deutschsprachige Bürger und Bürgerinnen sich auf Französisch ausdrücken müssen, um zu den notwendigen Informationen zu gelangen. Dies ist allein mit Aktionen für die Zweisprachigkeit und dem regelmässigen Sprechen der Partnersprache nicht gemacht, wie es im Bericht aufgeführt ist und erfordert weitere Massnahmen zur Förderung der Sprachkenntnisse.

Wir bitten den Staatsrat, diese Anliegen aufzunehmen und noch mehr Wert auf diese Verbesserungen zu legen.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci pour vos interventions. Merci aussi pour l'occasion donnée de rédiger ce rapport, en suite directe, qui nous permet de revenir sur les éléments importants demandés par les deux députées, M^{mes} Berset et Schnyder. Quelle attitude, quelle formation donner aux employés du canton pour répondre aux personnes, notamment vulnérables, qui s'adressent au canton. Quels sont les moyens de M. Tout-le-monde, des citoyens, d'accéder aux services de l'Etat, mais aussi de savoir quels sont leurs droits?

Dans notre réponse, nous avons pu donner les éléments les plus complets. Nous sommes conscients qu'il n'y a pas tout non plus. On a évoqué 14 points, mais certainement qu'il y en a encore d'autres. Ce que j'aimerais dire, c'est que l'esprit qui est là-dedans, c'est que les besoins des citoyennes et des citoyens changent et qu'il faut rester attentifs à cela. Si je devais faire ce rapport dans dix ans, peut-être que j'aurais des chapitres très différents, peut-être des nouveaux et peut-être quelques-uns qui resteraient tels qu'on les a présentés aujourd'hui. C'est aussi ce souci de suivi et d'attention qui est nécessaire.

Dans la formation des employés du canton, on a évidemment une politique actuelle de mise en œuvre de la nouvelle politique RH du canton, qui fait suite à la modification de la loi sur le personnel. Donc, devant nous, c'est une mise en œuvre, à savoir qu'il y a encore un travail important à faire pour que les éléments passent à tout le personnel et notamment aux personnes qui sont en contact avec les citoyens et citoyennes, mais également avec les personnes vulnérables. Nous avons comme principe d'établir une culture – au lieu de dire orientée clients, ce qui est bien juste, mais le client c'est le citoyen –, donc plutôt une culture orientée services publics, qui est en quelque sorte le maître mot de ce développement.

Evidemment que cela suppose des cours, de la formation, des interactions et un management aussi des cadres de l'Etat envers les personnes qui agissent en la matière.

Ich könnte Frau Grossrieder nicht im Detail sagen, wie hoch prozentual die Teilnahme des Staatspersonals an einer Ausbildung ist. Diese Antwort habe ich nicht parat. Zur Frage der Aufteilung zwischen Deutsch und Französisch muss ich die Antwort ebenfalls suchen. Die Zusammenarbeit mit den anderen Kantonen ist der Fall, und ich könnte Ihnen zusätzliche Informationen geben.

Ich habe diese Fragen notiert und ich könnte die Antworten suchen, ich habe das selbstverständlich nicht alles im Kopf.

Concernant le site internet de l'Etat, plusieurs ont relevé qu'il n'était pas encore adapté. Ce site est fondé sur un moteur de recherche. Je trouve qu'il fonctionne bien et qu'il s'est fortement amélioré. Evidemment que si vous prenez le moteur de recherche Google, qui s'améliore parce qu'on l'utilise et parce qu'il s'adresse à toute la planète, il y a de forts risques qu'il sera un peu meilleur que le nôtre qui ne s'adresse qu'à Fribourg, respectivement à la Suisse. Je ne peux que vous inviter à aller utiliser le moteur de recherche du site internet du canton de Fribourg, ainsi vous l'améliorez et il deviendra toujours plus compétitif. En tout cas, n'hésitez pas, il y a une case pour ça, de mettre simplement le mot-clé qui vous intéresse, appuyez sur la petite loupe "recherche" et vous avez déjà toute une série d'informations très bien structurées. Soyez indulgents et participez à son amélioration en l'utilisant!

Pour l'accès à l'information, de nombreuses rubriques sont mentionnées. M^{me} la Députée Erika Schnyder m'a posé la question: "Sais-tu où se trouve le guichet Fribourg pour tous ?" Je suis habitant de la ville, mais je ne le savais pas. C'est donc une bonne remarque et il y a certainement encore là un effort d'information qui peut être donné. Je crois que la remarque ville/campagne est aussi un élément intéressant. Accéder maintenant à une information par la numérisation ne signifie pas encore qu'on ait atteint les gens, notamment quand ils sont éloignés des agglomérations en particulier.

La médiation administrative a aussi connu un changement l'année passée. Elle a rejoint le domaine de la protection des données. Là, on a toute une mise en œuvre qui est aussi pour cette année en application.

Après, il y a d'autres secteurs, je dirais plus traditionnels:

- > Information sur la réduction des primes d'assurance-maladie. Evidemment, ceux qui en bénéficient sont automatiquement informés. Pour les autres, il y a une information spécifique;
- > Participation des enfants et des projets jeunesse. Là, je crois que le Service de l'enfance et de la jeunesse fait un travail extrêmement important. Je renvoie à la stratégie "Je participe, ich mache mit" qui porte aussi ses fruits.
- > Dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, le Service de la santé publique fait aussi un travail important, notamment dans le domaine de l'alimentation et activités physiques. J'ai eu l'occasion de lancer l'*escape game* Tabac l'année passée avec mon ancienne collègue M^{me} Anne-Claude Demierre.
- > L'aide à l'encaissement des avances des pensions alimentaires. Là c'est le Service de l'action sociale qui fait un travail important. Depuis le début de cette année, les entretiens qui sont prévus en la matière sont même devenus obligatoires.
- > Je relève également le travail et la collaboration entre le Service de l'action sociale et le Bureau de l'égalité hommes-femmes, notamment dans le domaine de l'information aux familles en cas de divorce et de séparation, avec non seulement un site, mais également des brochures en la matière.
- > L'intégration des personnes migrantes. C'est notamment le travail et les efforts importants du Bureau de l'intégration des migrants et de la prévention du racisme, avec une brochure que vous connaissez peut-être, "Bienvenue dans le canton", que j'ai eu l'occasion de lire et qui est extrêmement bien faite.
- > Dans le domaine de l'enseignement, c'est aussi une part importante. L'école obligatoire, l'école post-obligatoire également, par des brochures, des vidéos, l'interprétariat, le langage des signes, l'obligation aussi de l'école d'informer et d'accompagner des parents dont les enfants sont au bénéfice d'aides de mesures renforcées ou ordinaires.
- > Les subsides de formation, que ça soit pour le post-obligatoire ou les Hautes écoles, c'est aussi évidemment des sources d'information qui passent soit par le Service de la formation professionnelle, soit les collègues également, soit le Service des subsides qui est directement impliqué.
- > Pour ce qui est de la fiscalité, évidemment en particulier l'impôt, l'information est donnée par la hotline lorsqu'on reçoit la demande de déclaration d'impôts, et les rencontres. Pour la petite histoire, nous sommes en train d'adapter le bâtiment des finances. Le 90 % des personnes qui franchissent l'entrée du bâtiment des finances, c'est pour aller au Service des contributions, parce qu'ils ont des questions en matière de fiscalité. Nous allons aménager une entrée directe au Service des contributions, avec la possibilité de rencontrer tout de suite la personne adéquate, voire de pouvoir se réunir dans une salle.
- > Dans le domaine des naturalisations, là aussi, le SAINEC suit non seulement avec l'entretien de départ, mais ensuite dans le processus de naturalisation.
- > Pour terminer, dans le domaine environnement, je n'ai pas besoin de mentionner tout ce qui est fait par le Service de l'environnement. Je pense par exemple aux opérations "coup de balai" dont la presse se fait l'écho régulièrement. Ou par le Service des forêts et de la nature, avec de nombreuses brochures sur notre canton.

Il nous a été impossible en revanche d'établir la statistique des gens non informés, parce qu'évidemment c'est un peu difficile en soi. Mais ça relève, je le disais au début, la nécessité de poursuivre l'effort. Si le canton s'engage fortement pour suivre ces éléments, je dirais que c'est un peu un effort continu. On ne l'a pas une fois terminé comme tel.

Voilà pour les éléments. Je crois avoir fait le tour des questions et des remarques. Peut-être encore les communes... Evidemment, il y a les relais habituels politiques pour les personnes dans une commune: conseil communal, syndicats, vous toutes et tous député-e-s qui êtes proches de la population, préfets... Tous ces échelons politiques n'existent pas seulement pour venir débattre ici ou pour être élus, mais en regard de la population, de l'aider, de la soutenir et de faire passer les demandes. J'ai régulièrement, comme conseiller d'Etat, certains d'entre vous qui me disent: "J'ai une personne qui s'inquiète de ceci ou cela, est-ce que tu peux regarder?" Cela doit être le pain quotidien aussi de la politique dans le canton de Fribourg: accès direct, réponse rapide pour notre population.

Pour les communes, on a encore un projet informatique, le projet DIGI-FR. Là, ça me permet de conclure sur ce point. La numérisation est évidemment une réalité que nous construisons. Mais dans le canton de Fribourg, on a aussi le souci de laisser en parallèle la voie normale, à savoir des guichets et contacts physiques – on va tout simplement rencontrer quelqu'un – ainsi que toute la voie papier qui demeure comme telle. On n'a pas prévu, parce qu'on digitalise, de supprimer l'autre voie, comme ça été fait dans certains cantons où on vous indique la borne à laquelle vous pouvez recourir si vous n'avez pas d'ordinateur. Mais là, ce n'est pas la voie que nous avons prise.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion 2021-GC-167

Augmenter le nombre d'apprenti-e-s dans les services de l'Etat et instaurer un nombre minimum d'apprenti-e-s par nombre de collaborateur-trice-s de l'Etat

Auteur-s:	Müller Chantal (PS/SP, LA) Favre-Morand Anne (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Dépôt:	03.11.2021 (BGC novembre 2021, p. 4705)
Développement:	03.11.2021 (BGC novembre 2021, p. 4705)
Réponse du Conseil d'Etat:	29.03.2022 (BGC mai 2022, p. 1585)

Prise en considération

Müller Chantal (PS/SP, LA). Tout va très bien M^{me} la Marquise! Voilà ce qui m'est venu à l'esprit en lisant la réponse du Conseil d'Etat à notre motion que mon ancienne collègue députée Anne Favre et moi-même avons déposée l'année passée.

Encore un instrument sur les apprentis. Il y avait une question en 2019 de Kolly/Collaud et en 2020 de Kubski/Senti. Il semble quand même que cela a fait bouger un petit peu l'affaire. Nous saluons les mesures prises comme mentionné dans la réponse, mais nous estimons que c'est loin d'être assez. Nous vous présentons avec cette motion la possibilité d'obliger le Conseil d'Etat à en faire plus. Nous voulons instaurer un seuil minimal d'apprentis par collaboratrice et collaborateur au sein des entreprises publiques et des entités lui appartenant. Je suis bien consciente que la moitié de la salle ici aimerait partir en courant quand ils entendent les mots "seuil" ou "quota". J'espère que vous resterez pour m'écouter jusqu'à la fin.

Il a été démontré qu'avoir des apprentis augmente la qualité d'un service. Nous voulons rester un canton attractif et compétitif. Le Conseil d'Etat le dit autrement dans la réponse à la demande et aux questions de Kubski/Senti et je cite:

Es geht um die Nachfolgeplanung mit Blick auf die Berufe, in denen der Arbeitgeber Staat heute eine Ausbildung anbieten muss, um die Anstellung des kompetenten Personals von morgen sicherzustellen. Lehrlinge auszubilden ist initial ein Mehraufwand und kostet, langfristig - das haben Studien gezeigt - kommt dieser Einsatz mehrfach zurück. Wir können so junge Menschen im Kanton halten, diese können von den kantonalen Weiterbildungsstätten profitieren, aber eben auch die Qualität unserer Dienstleistungen verbessern.

Apropos Qualité:

Il est clair que la qualité de l'apprentissage est primordiale et celle-ci doit être maintenue au long du cursus. L'argument que celle-ci pourrait baisser en introduisant un seuil ne nous semble pas valable. C'est notre devoir d'apporter assez de moyens et d'EPT pour maintenir une excellente qualité. A mon avis, c'est juste une question de volonté.

Il y a des services qui ont plus d'apprentis que d'autres dans notre canton. Le Conseil d'Etat le sait et dit dans la réponse aux questions à nouveau de Kubski/Senti:

"Der Arbeitgeber Staat kann nach Analyse der Situation gegebenenfalls von den Direktionen mit einem kantonal unterdurchschnittlichen Verhältnis zwischen Lernenden und Mitarbeitenden verlangen, dass sie mehr Lehrstellen schaffen, um zumindest den kantonalen Durchschnitt zu erreichen." "Gegebenenfalls", "kann", nicht mal ein "wird": Das klingt meiner Meinung nach nicht nach konkreten Massnahmen in diesem Bereich.

Mesdames et Messieurs, nous pouvons continuer à poser pleins de questions à ce sujet qu'on soit de gauche, de droite ou du centre. Nous n'allons pas arriver là où nous voulons aller. C'est pour ces raisons que je vous prie de soutenir cette motion. D'ailleurs, je n'ai pas de lien d'intérêts à ce sujet.

Gobet Nadine (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis directrice de la Fédération Patronale et Economique, qui emploie quarante personnes, dont deux apprentis et deux employés en formation à la HEG en cours d'emploi.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a pris connaissance de la motion qui demande d'augmenter le nombre d'apprentis et d'instaurer un quota minimum d'apprentis par collaborateurs à l'Etat.

Rappelez-vous, alors que la pandémie du COVID battait son plein en 2020, l'Etat a fait appel aux entreprises en leur demandant de continuer à former des apprentis malgré la crise et de maintenir les engagements et places de stage prévues, en dépit des difficultés qu'elles rencontraient dans leurs activités de tous les jours. Dans le cadre du plan de relance, une mesure incitative a été acceptée en octobre 2020 sous la forme d'un chèque de 1000 frs en cas d'engagement d'un apprenti de 1^{re} année durant les trois prochaines rentrées scolaires. Les entreprises ont pris leurs responsabilités et ont parfaitement joué le jeu malgré leur fermeture pour certaines, le télétravail rendu obligatoire et les restrictions imposées. Ainsi, on peut se réjouir qu'en 2021 et 2022, le nombre d'apprentis est ainsi resté stable dans notre canton. Qu'elles en soient ici remerciées très chaleureusement, car les entreprises ont ainsi contribué à former cette main-d'œuvre qualifiée dont la Suisse a tant besoin et ce, même en pleine crise.

Tout le monde s'accorde pour vanter le système dual qui fait la fierté et le succès de la Suisse et est régulièrement mis en avant par nos autorités à l'étranger. Pour qu'il continue d'avoir du succès, il faut des jeunes intéressés à entreprendre un apprentissage d'une part et pas uniquement des étudiants qui choisissent la voie académique, et surtout des places de d'apprentissage en suffisance et adaptées aux demandes du marché du travail.

Qu'en est-il à l'Etat? L'Etat-employeur a un rôle modèle à jouer pour assurer à notre canton et notre pays une main-d'œuvre qualifiée en suffisance face au manque que l'on nous prédit pour 2030 déjà. Si nous pouvons soutenir l'objectif poursuivi de l'augmentation du nombre d'apprentis à l'Etat, le moyen préconisé pour y arriver, à savoir l'introduction de quotas, n'est pas le bon. Cela ne peut pas être décrété unilatéralement et peut être contre-productif. Cette nouvelle contrainte ne tient pas compte de la qualité requise pour la formation. Ceux qui forment des apprentis le savent: il ne suffit de prendre un apprenti, il faut soi-même se former pour suivre et encadrer ces jeunes, disposer des infrastructures adéquates. Les «y'a qu'à» ne sont pas toujours ceux qui s'impliquent eux-mêmes dans cette démarche formatrice, tournée vers l'avenir.

Même si l'on constate que le ratio de Fribourg en comparaison intercantonale est supérieur à la moyenne suisse, la formation des apprentis doit aussi être une préoccupation de l'Etat-employeur. Face aux instruments parlementaires déposés en 2019, en 2020 et maintenant en 2021, sans compter les interventions à la CFG sur le même sujet lors de l'examen des comptes et budgets des différentes Directions, j'ai envie de dire qu'un carton jaune est aujourd'hui donné à l'Etat. Nous lui demandons de suivre ce point avec toute l'attention requise et d'agir pour éviter qu'un nouvel instrument parlementaire ne soit déposé sur le même sujet.

En effet, quand je vois dans les comptes 2021 qu'au SITel qui compte 132 EPT, il y a cinq apprentis informaticiens contre dix au budget, dans un secteur considéré comme nécessaire par l'Etat, je me dis qu'il y a encore une vraie marge de progression. Ne doit-on pas, pour donner un vrai coup d'accélérateur, désigner une personne au sein du SPO qui ait la responsabilité d'avoir une vision transversale sur les apprentis et leur suivi, et qui ait pour mission d'intervenir directement dans les différentes Directions pour inciter et assurer le suivi des mesures en faveur de l'augmentation de places d'apprentissage partout où cela est possible? Mais une chose est sûre, l'approche doit être ciblée, car on ne peut pas transiger sur la qualité de la formation et former sans tenir compte des besoins du marché.

Mesdames et Messieurs, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux refusera à l'unanimité cette motion qui veut introduire des quotas que je qualifierai de fausse bonne idée.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VEA/GB, SE*). Mit verschiedenen Begründungen beantragt der Staatsrat die Ablehnung der vorliegenden Motion, welche zum Ziel hat, die Anzahl der Lernenden auf allen Ebenen des Staates zu erhöhen. Doch warum eigentlich konkret, ist doch die Berufsausbildung eine zentrale Aufgabe unseres Kantons?

Allem voran befürchtet der Staatsrat einen Qualitätsverlust. Er sieht keinen echten Mehrwert sondern vor allem mehr Schwierigkeiten bei der Umsetzung dieser Motion.

Vielleicht ist die Einführung einer Mindestschwelle von Lernenden pro Mitarbeiterzahl tatsächlich nicht die beste Lösung. Allerdings wissen wir auch, dass wir in zahlreichen Bereichen bereits seit Jahren solche Schwellenwerte anwenden, zum Beispiel gerade gestern bei der Dotation der Schuldienste. Dieses "System de dotation" wird normalerweise auch breit von allen Fraktionen unterstützt.

Zu beachten ist auch, dass die Motion sehr offen formuliert ist, was dem Staatsrat bei der Einführung einer solchen Mindestschwelle zahlreiche Möglichkeiten bei der Ausgestaltung offenlässt. Ob dazu ein neues Gesetz notwendig wird oder ob ein bestehendes angepasst werden kann, steht ihm ebenfalls frei.

Die Antwort des Staatsrats ist wenig aufbauend und vor allem nicht zukunftsorientiert. Es fehlt an Innovation, am Suchen nach Verbesserungsmöglichkeiten. Zum Beispiel wäre die Attraktivität der Berufsbildnerinnen und Berufsbildner genauer zu analysieren und zu erhöhen – motivierte Berufsbildnerinnen und -bildner sind der Schlüssel zum Erfolg der Lernenden, das wissen wir alle.

Die Fraktion Grünes Bündnis unterstützt deshalb diese Motion einstimmig. Die heute qualitativ hochstehende Ausbildung soll in Zukunft noch mehr Lernenden offenstehen, auch wenn das einen grossen Einsatz auf verschiedenen Ebenen erfordert. Für die Ausbildung der Freiburger Lernenden sollten wir keine Mühe scheuen!

Nun noch eine persönliche Bemerkung zur Zweisprachigkeit:

Am Schluss seiner Antwort vertritt der Staatsrat die Meinung, die getroffenen Massnahmen seien ausreichend und würden den Bedürfnissen des Arbeitgebers Staat entsprechen und sieht sich gar als proaktive Ausbildungsorganisation. Für deutschsprachige Lernende ist diese Aussage ein Schlag ins Gesicht. Bereits im 2019 stellte der Staatsrat in seiner Antwort auf eine parlamentarische Anfrage fest, dass die Anzahl deutschsprachiger Lernender nicht einmal 10% ausmachen würden. Nur gerade magere 38 Deutschsprachige absolvierten im Jahr 2019 ihre Lehre beim Staat! Proaktive Arbeitgeber eines zweisprachigen Kantons sollten hier Handlungsbedarf erkennen!

Aber schon in der damaligen Antwort war der Staatsrat an einer Verbesserung dieser Situation in keiner Weise interessiert. Und heute – drei Jahre später – wird seine damalige Haltung bestätigt. Er sieht seine Bedürfnisse als Arbeitgeber Staat erfüllt. Punkt.

Das ist für mich unverständlich, und ich bin überzeugt: Hier ist noch ganz, ganz viel Luft nach oben!

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Fraktion Grünes Bündnis die Motion wie eingangs erwähnt einstimmig an und bittet Sie, liebe Kolleginnen und Kollegen, das ebenfalls zu tun.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). La question du nombre de places d'apprentissage offertes par le canton est un sujet qui nous interpelle depuis plusieurs années. Malgré ce que dit le Conseil d'Etat, nous pensons que le canton et le Conseil d'Etat peuvent faire mieux. C'est d'ailleurs l'engagement qu'il a pris, comme il l'a rappelé dans sa réponse à la question écrite 2020-CE-111. Nous partageons ainsi la stratégie du Conseil d'Etat visant à promouvoir avant tout les métiers qui nécessitent le plus une augmentation de l'offre en apprentissage. Nous ne soutenons cependant pas la proposition d'instaurer des quotas rigides, inadaptés aux besoins du monde du travail. L'analyse doit être faite au cas par cas, en fonction des métiers et des services de l'Etat. En matière d'apprentissage, l'accent doit aussi être mis afin de trouver des apprentis pour les places actuellement vacantes. On sait qu'il y a des métiers qui intéressent moins les jeunes, notamment les métiers techniques où il y a beaucoup de places offertes et où il y a ensuite une pénurie de main-d'œuvre, par exemple dans les métiers de la construction ou autres métiers techniques. Ainsi, le SEFRI informait par communiqué de presse du 12 juin 2021, il y a un peu plus d'une année pour la précédente rentrée, qu'il y avait à ce moment-là encore 14 500 places vacantes d'apprentissage. Les places sont là et donc il faut repourvoir prioritairement ces places plutôt que de créer des places d'apprentissage dans les métiers où les jeunes auront du mal ensuite à trouver du travail.

En résumé, plus de places d'apprentissage oui, mais des quotas rigides non. Le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette motion.

Remy-Ruffieux Annick (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je prends la parole au nom du groupe Le Centre. Je suis directrice administrative d'une société formatrice et que je bénéficie moi-même d'un début de carrière comme apprentie et j'en suis fière.

Le groupe Le Centre soutient bien entendu la formation duale, système performant envié par beaucoup de pays voisins et qu'il convient de soigner. Toutefois nous sommes opposés au système des quotas qui est rarement un bon outil, en raison des effets pervers qu'il peut avoir. En effet, remplir des quotas risque d'être synonyme de mauvais engagements, pour les mauvaises formations, au mauvais moment, avec les mauvaises personnes, tant au niveau des formateurs que des apprenants. Eh oui, le quota baissera la qualité, c'est évident. La volonté imposée n'est pas la volonté sur le terrain.

Notre entreprise est justement en train d'engager sa première apprentie employée de commerce. Alors que toute l'équipe est motivée et persuadée de cette mission, sa mise en place reste délicate et rencontre des résistances inattendues. D'autre part et d'expérience avec nos apprentis-menuisiers, je peux vous assurer qu'il y a des situations compliquées, par exemple quand les apprenants sont démotivés, ou en cas de problèmes familiaux, de résultats insuffisants, que sais-je. Cela nécessite alors beaucoup d'énergie et d'envie de bien faire. Je suis vraiment dubitative sur le suivi de ces cas lorsque les engagements auront été imposés par un quota, et non suite à une réelle volonté. Le jeune risque de trinquer.

De plus, nous pouvons craindre que des postes créés pour atteindre ces quotas engendrent un cahier des charges peu clair, une charge de travail insuffisante et démotivante, avec des formateurs n'ayant ni le temps, ni l'envie, ainsi que des postes de travail logistiquement inadaptés.

En conclusion, pour que la formation de nos jeunes soit bénéfique pour eux, car c'est bien de cela dont il s'agit, il est absolument nécessaire qu'il y ait une réelle volonté de former. Le groupe Le Centre invite l'Etat-employeur à s'investir de façon décidée dans la formation des métiers nécessaires dans notre proche avenir, mais il refusera fermement la motion car l'utilisation des quotas risque de provoquer des effets négatifs qui se reporteront finalement sur les jeunes.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Je vais quand même réagir à ce qui a été dit.

Dans notre motion, on ne mentionne même pas le bilinguisme. Je pense que si l'on avait mis encore un nombre minimal de places d'apprentissage en allemand, je ne sais pas si on aurait reçu une réponse. Je plaisante.

Concernant les quotas, il est clair que c'est un seuil minimal. On ne veut pas imposer des seuils complètement à côté du marché. Il est clair que le Conseil d'Etat a dit dans sa réponse qu'il peut agir de façon très flexible sur l'augmentation de places d'apprentissage même si elles ne sont pas budgétées. Je reconnais cela. Je pense que c'est juste important de rappeler aux services qui ne font actuellement pas leur travail d'augmenter ces places d'apprentissage. Je pense que ce seuil minimal et l'ouverture pour le Conseil d'Etat d'introduire une loi comme cela va pour lui, ce serait raisonnable. Il est clair que ce quota est uniquement pour l'Etat et non pas pour les entreprises privées. En plus, je trouve que l'Etat doit jouer ce rôle, cet exemple, et ce d'autant plus quand on sait que c'est compliqué. Une étude vient juste de sortir dans le canton de Bâle sur les problèmes psychiques ou sociaux que peuvent avoir ces apprentis. C'est effectivement compliqué. L'Etat doit d'autant plus prendre son rôle.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci pour vos interventions.

Le Conseil d'Etat est tout à fait conscient de l'importance de l'apprentissage. Comme cela a été relevé, une série d'interventions parlementaires ont permis aussi de quantifier, de dire où nous en sommes. Je ne veux pas rappeler ces chiffres, mais Fribourg, en tant que tel, n'est pas mauvais en la matière. N'être pas mauvais, ce n'est pas une situation qui dure. Il faut poursuivre l'effort si on veut rester attractif et intéressant dans ce domaine. Vos remarques, c'est aussi une sorte d'appel – M^{me} la Députée Gobet a parlé de carton jaune – disant qu'il y a un effort manifeste, on le reconnaît, pour poursuivre encore sur cette voie. Je prends note et je crois que le Conseil d'Etat prend aussi note de cela.

Le Conseil d'Etat, en réponse à ces interventions parlementaires, a aussi mis en œuvre de manière plus ciblée ce suivi, nous l'avons rappelé, en déterminant mieux les domaines où les formations et les places d'apprentissage dans les domaines où nous devons faire un effort. Il y en a sept qui ont été sélectionnés. Ce n'est certainement pas seulement ces sept métiers, mais en tout cas cela pose un véritable problème. Nous avons mis en œuvre des moyens qui sont en déploiement actuellement. L'important sera évidemment le suivi de cela et le monitoring. Je sais là pouvoir compter sur le Grand Conseil et sur la CFG pour être attentifs à ce déploiement et l'effort qui est entrepris.

Vous l'avez aussi relevé, il n'y a pas de frein en terme d'effectif en la matière puisque c'est hors effectif que nous prenons des apprentis. En revanche, là où ça va peut-être moins vite, c'est qu'il faut avoir le personnel formé avec toutes les exigences que cela requiert. On a rappelé les éléments dans notre réponse.

D'une manière générale, tout le monde loue le système dual suisse qui est certainement une richesse. Ce système est une richesse parce qu'il y a un marché des places d'apprentissage, une offre et une demande. Ce marché n'est pas artificiellement créé ou développé. Il reste naturel, ce qui veut dire que des places d'apprentissage sont offertes dans des domaines où on a besoin de jeunes, et il y en a dans d'autres domaines, comme celui de l'informatique, où il y a une immense demande des jeunes mais le marché n'a pas de places ou pas beaucoup de places. Le pire, à mon sens, est d'introduire artificiellement, ce que font un peu les quotas et les seuils, des places qui ne seront tout simplement ensuite pas absorbées par le marché. Dans quelques pays voisins de langue française, on a ce qu'on appelle des ateliers d'apprentissage où on permet à chacun de faire l'apprentissage qu'il veut dans le domaine qu'il veut. Il n'y a pas de places qui ne sont pas occupées... mais ce n'est plus un marché. Du coup, dans l'économie, on a des jeunes qui viennent avec des apprentissages qui leur ont plu, qui répondent à leurs vœux, mais pour lesquels ils n'auront pas un emploi. On observe dans notre pays, avec notre système, la situation pour les jeunes qui ont fait un CFC dans un domaine qui n'était pas celui qu'ils voulaient d'abord mais où ils se sont repliés parce qu'il n'y avait pas de place parce qu'on ne trouve pas de débouchés. Ils ont fait cet effort et à 25 ans, on observe que beaucoup de jeunes qui ont eu un CFC ont eu un autre CFC dans un autre secteur. Cela veut dire qu'après ce premier effort, on a réajusté en fonction de sa vie, de ses goûts, de ce qu'on a découvert aussi des différents métiers dans la vie.

Les jeunes en apprentissage ont un double défi en Suisse. Non seulement trouver leur avenir, trouver leur métier, et en plus trouver une place. C'est ce double défi, qui est exigeant pour les jeunes, qui crée à quelque part le succès de cette solution. Cela veut dire que c'est en même temps un poids supplémentaire et une richesse. On en est très conscients. C'est pour cela

qu'il faut motiver. Le Conseil d'Etat souhaite poursuivre ses efforts en la matière, pour pouvoir offrir toutes les places et continuer à le faire dans le respect de cette recette suisse.

On l'a peu développé ce matin, quelques allusions ont été faites: le but de nos apprentis et de l'apprentissage en général n'est pas seulement de faire un CFC, mais aussi de pouvoir, pour ceux qui le souhaitent, poursuivre. Le succès de l'apprentissage n'est pas seulement les places, mais aussi les voies de formation qui sont ouvertes ensuite. Dans ce domaine, depuis une vingtaine à une trentaine d'années, on a fait un immense effort en Suisse avec l'accès aux Hautes écoles. Lorsque je regarde la proportion des jeunes qui ont fait une maturité, la maturité gymnasiale est quasi restée stable à travers ces décennies – 23 à 24 %. En revanche, il y a un succès des maturités professionnelles pour ce qui est de l'apprentissage et des maturités générales pour ceux qui font une école de culture générale. Si on a presque doublé le nombre de jeunes qui ont une maturité, c'est parce que la voie de l'apprentissage a été soutenue non seulement avec des places, mais aussi avec de nouvelles ouvertures et des passerelles. Voilà pourquoi nous estimons que si l'effort doit être poursuivi – et je rejoins là vos soucis –, ce n'est pas acquis. Cela doit continuer d'être fait. Une solution qui viendrait un peu artificiellement pour se réjouir d'avoir atteint des niveaux alors qu'on développerait des places qu'ensuite notre marché et notre canton ne pourraient pas absorber, ce n'est pas non plus une solution. C'est la raison pour laquelle on vous demande de rejeter cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 62 voix contre 38. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la motion:

Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP). *Total: 38.*

Ont voté contre:

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte). *Total: 62.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat 2021-GC-164**Flexibiliser et numériser le travail afin d'éviter la saturation des réseaux de transports aux heures de pointe**

Auteur-s:	de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV) Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Dépôt:	03.11.2021 (BGC novembre 2021, p. 4704)
Développement:	03.11.2021 (BGC novembre 2021, p. 4704)
Réponse du Conseil d'Etat:	12.04.2022 (BGC mai 2022, p. 1581)

Prise en considération

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet et je m'exprime à titre personnel.

Ce postulat part d'un constat: les réseaux de transports sont saturés aux heures de pointe et cela entraîne des coûts que nous ne connaissons pas. Son objectif est d'étudier l'efficacité de mesures complémentaires à la création de nouvelles infrastructures, qu'il s'agisse de routes ou de rail, tel que la flexibilisation ou la numérisation du travail afin de décharger les réseaux de transports. Il s'agit aussi d'évaluer de potentielles mesures fiscales qui inciteraient les entreprises à contribuer à l'atténuation de cette fameuse heure de pointe.

Le Conseil d'Etat, bien que partageant ces préoccupations, propose de refuser ce postulat. Je le regrette car les questions posées méritent des réponses.

1. La numérisation et la flexibilisation du travail. Le Conseil d'Etat nous répond qu'il a agi en autorisant le télétravail notamment jusqu'à 50 % du taux d'activité et en flexibilisant les horaires. Je ne peux que saluer cela et remercier le Conseil d'Etat d'avoir agi dans ce sens. Toutefois, il serait maintenant intéressant de savoir quels sont les effets de ces mesures-là? Combien de personnes profitent effectivement de cette flexibilisation du travail? Est-ce que cela a, en définitive, un effet sur le flux de pendulaires à l'heure de pointe? Si de telles mesures ont un réel impact, je suis certain qu'elles pourraient servir d'exemple à d'autres entreprises.
2. L'horaire des Hautes écoles et de l'Université. Le Conseil d'Etat nous répond que décaler les horaires des cours aurait un impact marginal sur le flux de voyageurs à l'heure de pointe. Je n'en suis pas certain et je pense qu'une étude plus approfondie de cette question serait nécessaire. En outre, sur la question de l'utilisation des salles, les postulants ne demandent pas de réduire l'amplitude des horaires, mais bien de la décaler. Plutôt que de faire de 8 à 19 heures, ce serait de 9 à 20 heures.
3. Sur la question du coût des bouchons, le Conseil d'Etat nous répond qu'il est impossible d'estimer les coûts liés à la saturation des réseaux de transports aux heures de pointe car les services compétents ne disposeraient pas de données fiables. Pourtant, grâce aux smartphones, tant les opérateurs téléphoniques nationaux que certaines grandes entreprises américaines possèdent des données extrêmement précises sur notre mobilité. Ces données permettent de répondre à cette question et beaucoup de collectivités publiques ont recours à elles lorsqu'elles veulent étudier les habitudes de déplacement des citoyens. Même la Ville de Fribourg l'a fait en collaboration avec Swisscom et Transitec et a pu obtenir les données très précises sur les flux de transports au sein de cette commune. Il serait donc souhaitable que le Conseil d'Etat étudie cela à l'échelle du canton.
4. Sur les aspects fiscaux, le Conseil d'Etat affirme qu'il n'a que peu de prise sur la législation fédérale. J'en prends acte, mais rappelle toutefois que le Conseil d'Etat peut agir au niveau fédéral, tout comme le syndic que je suis intervient parfois en ces lieux lorsqu'une législation cantonale limite les compétences des communes. Il conviendrait donc d'étudier quelles sont les possibilités d'agir également sur des aspects fiscaux.

Ainsi, afin d'étudier ces propositions portant sur des préoccupations que le Conseil d'Etat partage, je vous invite à soutenir ce postulat.

Aebischer Susanne (Le Centre/Die Mitte, LA). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre et je n'ai pas de lien direct avec ce sujet. Je suis coordinatrice du Club de la durabilité, membre de la Commission consultative de transports et cofondatrice du Sommet international des entreprises de nouvelle génération à Paris.

Le futur du travail est pourtant hybride. La crise liée à la pandémie du COVID-19 a considérablement accéléré et amplifié les tendances préexistantes de la digitalisation des entreprises, la volonté de flexibilité et d'autonomie des collaborateurs, et la responsabilité croissante des entreprises sur la planète et la société. Cela a fait tomber de nombreux tabous. N'oublions pas que, d'après une étude BCG publiée fin 2020, près de 80 % des cols blancs de la planète ne travaillaient pas à distance avant le COVID-19. Par contre, une autre étude rappelle qu'environ 50 % de la main-d'œuvre dans le monde n'a que peu ou pas de possibilité de travail à distance.

Mises devant le fait accompli, les entreprises se trouvent désormais contraintes de reconnaître les bénéfices qu'elles pourraient en tirer de cette pratique une fois pérennisée, pourtant plus si nouvelle que cela. Sans la crise du COVID-19, il aurait fallu des décennies de programmes de transformation organisationnelle et de gestion du changement pour déployer les évolutions vitesse grand V qu'on observe depuis 2020.

Un constat intéressant est qu'une étude conduite par Gartner signale que les hommes sont les plus susceptibles de décider de retourner sur le lieu de travail et les femmes de continuer de travailler à distance. Quand on parle de ce sujet, regardons l'impact sur la productivité. Parmi les résultats positifs que Capgemini tire de l'étude citée ci-dessus, la productivité des salariés a progressé au sein de 74 % des entreprises françaises et de 63 % de la moyenne globale.

Vu le sujet, qui touche à considérer le désengagement des routes, on s'est penché sur les données que l'Office fédéral de routes nous donne. En 2020, les restrictions liées à la pandémie de coronavirus ont aussi eu des effets sur l'utilisation du réseau des routes nationales. Il partage que le volume de trafic y a baissé d'environ 18 % pour retrouver le niveau de 2010. Le nombre d'heures d'embouteillage a quant à lui diminué de plus d'un tiers.

Das Bundesamt für Statistik zeigt, dass Anfang 2021, also ein knappes Jahr nach Pandemiebeginn und ungefähr in der Zeit des zweiten Lockdowns, pro Person fast ein Drittel weniger Kilometer zurückgelegt wurden als unmittelbar vor der ersten Erkrankungswelle. Besonders stark war der Rückgang mit minus 52 Prozent bei den öV-Distanzen und deutlich weniger beim motorisierten Individualverkehr mit minus 27 Prozent.

Le groupe Le Centre salue les mesures mises en œuvre au sein de l'administration cantonale, dont l'évolution des outils numériques ainsi que l'adaptation des conditions de travail au sein de l'Etat.

Néanmoins, l'expérience pendant le COVID a montré que le désengorgement du trafic est possible pour environ 50 % de la force de travail.

Nous ne partageons pas tout à fait votre constat qu'au niveau des incitations fiscales il n'y a rien à faire, et nous vous demandons de poursuivre les réflexions qui tiennent compte de la complexité de la question de manière transversale. Pourquoi les gens qui télétravaillaient n'auraient-ils tout à coup pas de frais de repas ou de frais de location, par exemple dans *coworking space* à proximité?

M. le Conseiller d'Etat, serait-ce une idée, au lieu d'investir une partie de l'argent pour assainir notre planète, de la mettre dans des mesures incitatives aux entreprises et aux individus pour favoriser le télétravail où c'est possible? Même si une minorité du groupe Le Centre est en faveur de vous pousser plus loin dans la réflexion, une majorité du groupe préfère que vous mettiez l'effort dans la poursuite de vos actions concrètes plutôt que de vous occuper à rédiger un rapport. C'est pourquoi la majorité du groupe Le Centre va refuser ce postulat.

A titre personnel, je voterai pour, afin de donner un signal que la pertinence est là et ne pas rater l'occasion de garder et étendre les bienfaits des leçons positives que nous avons pu tirer des moments pourtant difficiles de ces deux dernières années.

Levrat Marie (PS/SP, GR). Tout d'abord, je n'ai pas de lien d'intérêts à signaler si ce n'est que j'ai fait, l'année passée, comme beaucoup d'étudiants, une année à la maison.

Le groupe socialiste est très mitigé sur ce postulat. Tout d'abord, nous aimerions relever que la flexibilisation des horaires de travail et le télétravail sont des problèmes de privilégiés. En effet, il y a de nombreux travailleurs et travailleuses qui n'ont actuellement pas le choix, qui ne peuvent pas avoir la possibilité de faire du télétravail et qui ne peuvent pas avoir de flexibilisation des horaires. C'est à notre sens important de nous rappeler que c'est un problème de privilégiés.

Il est vrai que cela va réduire les déplacements et que cela aura probablement un impact positif sur l'environnement, mais cela nous pose plusieurs problèmes.

Le télétravail nous pose tout d'abord une question au niveau social. Il y a un problème à relever, celui des liens sociaux que crée le travail en présentiel. A notre sens, il faut prendre en compte la plus-value du présentiel. Il faut encourager ces liens sociaux et ces esprits d'équipe que l'on n'a pas lorsqu'on travaille à la maison.

Le télétravail pose un deuxième problème au niveau économique. Il va pousser à la consommation sur internet. Lorsqu'on est à la maison, on ne va pas forcément aller consommer dans les petits commerces locaux qu'on trouve autour de notre lieu

de travail. Nous allons être poussés à consommer sur internet. Cela pose un problème à notre sens également pour les petits commerçants, pour les gens chez qui les travailleuses et travailleurs vont faire leurs courses à midi ou le soir.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste est très mitigé sur ce postulat. Le Conseil d'Etat a déjà pris certaines mesures pour faciliter l'organisation des personnes concernées. A titre personnel, je vais le refuser pour les arguments avancés, le groupe étant lui-même mitigé.

Berset Alexandre (*VEA/GB, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier à déclarer en rapport avec ce postulat.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance avec intérêt du postulat relatif à la flexibilisation et numérisation du travail afin d'éviter la saturation des réseaux de transports aux heures de pointe. Notre groupe partage la volonté des auteurs du postulat d'œuvrer à l'efficacité des réseaux de transports et à une mobilité tranquillisée. Pour le groupe VERT·E·S et allié·e·s, la gestion de la mobilité, en particulier celle de la mobilité individuelle motorisée, ne doit cependant pas avoir pour objectif l'étalement d'une même charge de trafic sur une période de temps plus longue, mais bien la réduction de cette charge.

Les axes de travail principaux doivent donc concerner le transfert modal, l'encouragement à la mobilité douce et les réductions de la mobilité. En ce sens, la flexibilisation des horaires de travail et le recours au télétravail font partie des solutions permettant le développement d'une nouvelle mobilité. La flexibilisation des horaires de travail, en libérant des horaires stricts d'arrivée et de départ au lieu de travail, peut permettre aux employés de se calquer sur les horaires des transports publics et ainsi les encourager à se rendre au travail de cette manière. Les horaires de travail flexibles permettent également d'éviter de se déplacer lors des fortes affluences, par exemple dans les transports publics, ce qui est un important gain en confort. Cela tend également en même temps à favoriser le transfert modal en transformant le trajet pendulaire en un moment agréable pendant lequel on peut, par exemple, préparer des interventions parlementaires.

Le télétravail est quant à lui une importante mesure pouvant permettre de diminuer les besoins en déplacement. Il convient toutefois d'être attentif aux éventuels effets rebonds, par exemple un report des déplacements pour les loisirs ou l'augmentation de la distance entre lieu d'habitation et lieu de travail. Cela étant dit, le télétravail induit également, comme souligné par les auteurs du postulat, d'importants gains en qualité de vie et est favorable à un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s salue le fait que dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle qu'un des principaux enjeux de la mobilité réside dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les mesures évoquées tel que le développement de l'offre des transports publics ou encore le plan sectoriel parc-relais vont d'ailleurs dans cette direction réjouissante. Notre groupe encourage la poursuite et le renforcement de ces actions. Cela m'amène à une première question: afin de réaliser des stratégies de mobilité globale, le Conseil d'Etat envisage-t-il d'encourager la réalisation de plans de mobilité pour les entreprises ou les services de l'administration? Ces plans de mobilité peuvent d'ailleurs intégrer également des questions de flexibilisation et de numérisation du travail.

En ce qui concerne le télétravail au sein de l'administration, nous saluons également l'autorisation du travail mobile jusqu'à 50 % du temps de travail lorsque l'activité le permet, même si, malheureusement, il ne s'adresse pas à tous les employés. En ce qui concerne sa mise en œuvre, nous adressons la question suivante: lorsque la fonction de l'employé souhaitant télétravailler le permet, son droit est-il systématiquement respecté par les supérieurs hiérarchiques?

En ce qui concerne les autres points évoqués par le postulat, nous partageons l'avis du Conseil d'Etat selon lequel les horaires des Hautes écoles sont déjà étalés en fonction des salles disponibles. Nous ne sommes par ailleurs pas persuadés que les étudiants et étudiantes constituent le problème majeur pour la mobilité, en particulier pour la charge de trafic sur les routes.

Pour le dernier point du postulat, nous sommes plutôt favorables à l'étude des coûts liés aux engorgements du trafic afin de donner un poids supplémentaire aux besoins en investissements pour la mobilité douce, les transports publics et le transfert modal, et d'éclairer également les avantages du télétravail et des horaires flexibles. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s est également favorable à disposer d'un catalogue de mesures fiscales visant à encourager les entreprises à ces nouvelles formes de travail.

Sur ces considérations et avec les quelques retenues évoquées, le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutient ce postulat à l'unanimité.

Herren-Rutschi Rudolf (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Wir danken dem Staatsrat für die Zusammenfassung und Beantwortung der Fragen dieses Vorstosses. Wir teilen dessen Meinung, dass der Handlungsspielraum sehr beschränkt ist und umsetzbare Massnahmen durch den Staat bereits getroffen wurden. Steuerliche Abzüge oder Vergütungen für nicht vorhandene Kosten oder Ausgaben scheinen abwegig, schwer kontrollierbar und wenig zielführend, auch, um nicht wieder zusätzliche bürokratische Lasten zu schaffen.

Was die Privatwirtschaft betrifft, wäre es besonders wichtig, den vielen dezentral verteilten Unternehmen und dazugehörigen Arbeitsplätzen in Wohnortnähe Sorge zu tragen. Die Tatsache, dass wir ein Pendlerkanton sind, zeigt auf, dass die Ansiedlung von neuen Unternehmen und Arbeitsplätzen in der Vergangenheit vernachlässigt wurde und mit der Zuwanderung nicht mithalten konnte. Arbeitsplätze am Wohnort oder umgekehrt, vermehrte Flexibilität und nachhaltiges Verhalten der einzelnen Pendler zur Bildung von Fahrgemeinschaften, Beispiel Free mobility oder Umstieg auf Velo oder öV, muss besonders an Bedeutung gewinnen. Aus unserer Sicht ist die Problematik ernstzunehmen, aber ein zusätzlicher Bericht mit den erhaltenen Antworten ist nicht mehr zielführend.

Mit diesen Bemerkungen wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Petition ablehnen.

Hauswirth Urs (PS/SP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Gemeindeamman von Düringen und ehemaliger Staatsangestellter. Ich spreche in meinem Namen.

Ich danke den Verfassern des Postulates für die Idee zu einer Studie zu zusätzlich zu den Infrastrukturbereichen getroffenen Massnahmen, die die negativen Auswirkungen von Verkehrsüberlastung zu Stosszeiten auf die Wirtschaft mildern könnten.

Etwas befremdend kommt mir aber das Argument daher, dass die Staatsangestellten mit ihrem vielleicht veränderten Verhalten später als Modell für Privatunternehmen dienen sollten. Mal ehrlich: Sind Privatunternehmen nicht flexibler und eigenständiger unterwegs? Für mich zeigt der Staatsrat klar auf, was sein Ziel ist. Sicher nicht noch mehr motorisierten Individualverkehr und diesen einfach noch etwas breiter am Tag verteilen. Der Staatsrat zeigt uns auch auf, dass er dort, wo er direkt Einfluss nehmen kann, dies auch tut. So kann das Personal der Kantonsverwaltung - mit einigen Ausnahmen - heute bereits mit flexiblen Arbeitszeiten seinen Tagesverlauf gestalten. Bis vor Kurzem konnte ich davon auch profitieren.

Ja, ich denke auch, dass der Staat noch mehr machen kann, damit sich das Pendlerverhalten schneller verändern könnte. Aber ehrlich: Wird jemand von uns in einem Jahr seine Arbeitszeiten und Mobilitätsverhalten aufgrund einer Antwort auf dieses Postulat verändern? Dazu, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, braucht es andere Massnahmen als zusätzlicher administrativer Personalaufwand für eine schriftliche Antwort. Ich kann das Postulat daher leider nicht unterstützen. Ich bitte aber den Staatsrat, sich weiterhin für alle Massnahmen einzusetzen, die bereits in den Agglomerationen und Gemeinden gemacht werden, um dem überlasteten Verkehrsnetz entgegenzuwirken.

Senti Julia (PS/SP, LA). Ich werde mich kurzhalten. Meine Interessenbindung: Ich bin eine dieser Privilegierten, die als momentane Staatsangestellte von den flexiblen Arbeitszeiten profitiert, sonst würde ich wahrscheinlich nicht an Grossratssitzungen teilnehmen können und schon gar nicht im Gemeinderat aktiv sein.

Die Gruppe der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei ist gespalten, persönlich werde ich das Postulat unterstützen. Meines Erachtens sind es Fragen, die geprüft werden müssen. Ich würde jedoch wünschen, dass der Horizont etwas erweitert wird. Der Staat einerseits ist der Arbeitgeber und kann selbst schauen, wo er Fortschritte machen kann bei der Flexibilisierung, die wie gesagt bereits zu einem grossen Teil besteht. Zudem muss meines Erachtens auch darauf geachtet werden, wie man zu Stosszeiten - insbesondere den Verkehr per öV - ermöglichen kann, dass eine angenehme Deplatierung stattfindet und man nicht in einem vollgestopften Zug sitzen muss. Wenn Sie von Murten nach Freiburg fahren mit dem Zug um 7 Uhr, dann stehen Sie 10 Minuten, bis Sie aus dem Bahnhof raus sind. Ich denke, das sind auch Punkte, die man anschauen muss und nicht nur, wie man die Stosszeiten umgehen kann und dann zu einer anderen Zeit das gleiche erleben. Wie kann man die Möglichkeit bieten, zu Stosszeiten, in denen sich eben viele Leute deplatieren müssen, angenehme Bedingungen zu schaffen?

Der Handlungsspielraum des Staates scheint mir etwas eingeschränkt, wie gesagt, aber die Frage ist die Spitze des Eisberges und irgendwo muss man beginnen, weshalb ich Sie bitten möchte, das Postulat zu unterstützen. Den Staatsrat bitte ich, bei einer allfälligen Überweisung die Fragen in einem etwas weiteren Horizont zu begutachten.

Clément Christian (Le Centre/Die Mitte, SC). Cadre intermédiaire aux CFF, j'ai de ce fait quelques liens avec l'objet en question. Je parle en mon nom propre.

Oui, les engorgements sur le trafic aux heures de pointe sont un poison, nous seulement pour l'environnement, mais aussi pour l'économie en général et, surtout, pour le bien-être des citoyennes et citoyens.

Je suis en grande partie les réponses du Conseil d'Etat sur les questions posées. Pour compléter, les entreprises qui le peuvent ont appris durant la pandémie à travailler différemment. Permettre le *smart working* fait aujourd'hui partie des avantages qu'elles peuvent offrir à leurs employés. Ne pas pénaliser les employés qui profitent du télétravail me semble essentiel. Donner des avantages aux entreprises qui permettent le télétravail flexible créerait un biais par rapport à celles qui n'en ont malheureusement pas la possibilité.

Pour ces raisons, je vais refuser ce postulat qui ne me semble pas cibler les bonnes questions. Mais, ce n'est pas un blanc-seing à l'immobilisme et j'incite le Conseil d'Etat à continuer les réflexions. Petit exemple: pour avoir discuté avec des acteurs

de la mobilité, le simple fait de décaler de 10 minutes le début d'une partie des classes des CO en ville de Fribourg pourrait faire économiser un bus. On pourrait ainsi très bien harmoniser le début de la deuxième période avec une pause un peu plus longue pour simplifier l'organisation des cours. Donc, des mesures sont possibles.

Pour compléter, si une analyse devait être faite sur la mobilité, il faudrait aussi analyser l'impact de certains travaux et la manière de les coordonner, notamment en ville de Fribourg, qui ne font que de congestionner encore plus le trafic aux heures de pointe.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci pour toutes ces réflexions et le souci de trouver dans ce domaine des pistes qui permettent d'améliorer la situation. Le Conseil d'Etat partage ce souci-là. Il encourage aussi de manière concrète la mobilité douce, le recours aux transports publics. Je rappelle le Plan directeur cantonal, le Plan climat cantonal, la nouvelle loi sur la mobilité... Tout cela, ainsi que d'autres éléments, forme un cadre général aussi appliqué.

Dans les mesures proposées, la flexibilisation de l'horaire et le travail mobile... évidemment qu'en sortant de deux de pandémie, ces deux points ont été particulièrement soumis à notre attention et en particulier à des mesures qui ont été prises très rapidement. L'Etat a supprimé l'horaire bloc, à savoir en laissant de 6 à 20 heures l'horaire libre pour que les gens puissent s'organiser en conséquence. C'est bien la pandémie qui a permis d'aller à ce niveau-là, sous réserve de certaines professions – je pense ici à la police ou aux soignants, pour lesquels il y a évidemment des contraintes qui ne permettent pas d'aller ainsi aussi loin.

Deuxièmement, on a aussi, avec la pandémie, pu créer et développer le télétravail jusqu'à 50 % de l'horaire, si les besoins du service évidemment le permettent. Il faut concrètement encore voir.

Ces mesures ont été prises, mais nous sommes au début de leur déploiement. C'est pour cela que je ne peux pas encore donner les effets tout de suite. Les mesures contraignantes COVID se sont terminées au mois de mars et maintenant il faut trouver une vitesse de croisière pour la vie professionnelle, à l'Etat en particulier, qui incorpore ces nouveaux éléments et qui puissent produire des effets. On est ici au pied du mur. Ce serait la première réponse du Conseil d'Etat. Qu'est-ce qu'une étude complémentaire peut nous amener? Est-ce ce dont nous avons besoin maintenant? Ce dont nous avons besoin maintenant est de mettre en œuvre dans le détail et de manière généralisée les pistes qui sont déjà là et qu'il s'agit de mettre en œuvre. Je dirais d'agir plutôt que de poursuivre la réflexion, même si elle se poursuit d'elle-même aussi. Mettre des moyens, toute une équipe dans les services de l'Etat pour faire des études complémentaires, analyser, regarder les choses en détail, cela ne va pas permettre non seulement de dégager de nouvelles pistes, mais surtout cela va nous engager à dépenser une énergie folle plutôt qu'une énergie qu'on doit mettre à réaliser ce qui a déjà été déterminé comme tel et qui n'est qu'au début de son déploiement.

Pour ce qui est des écoles, vous l'avez relevé. Pour les Hautes écoles, c'est peut-être une fausse bonne idée. C'est déjà très étalé. Diminuer cet étalement, c'est concentrer et créer des superpositions de cours et d'auditoires. Imaginez passer en deux minutes du plateau de Pérolles à Miséricorde parce qu'on a concentré les choses et que ce sont des cours que suivent des étudiants obligatoirement et qu'ils sont dans les deux endroits! Cela va complexifier l'enseignement et cela ne va pas être significatif en terme d'étalement concrètement. J'ajoute que pour la HEP, une bonne partie des cours sont des cours pratiques qui sont déjà dans toutes les écoles du canton et ne sont pas faits de manière concentrée.

Pour ce qui est de l'école obligatoire, ce n'était pas dans la demande. En tout cas, on ne l'a pas exprimé comme tel. Je rappelle que la loi scolaire permet déjà une flexibilité le matin, le soir – de vingt minutes je crois –, d'un certain temps significatif pour adapter en fonction d'un certain nombre de contraintes. Sous cet angle-là, il y a déjà les moyens qui sont là.

Pour ce qui est des coûts liés à l'engorgement, peut-être que la ville de Fribourg a pu commander des études sur des éléments plus concrets. Au niveau des services de l'Etat, pour l'ensemble du canton, nous ne sommes pas en possession de statistiques ou d'éléments qui nous permettraient véritablement de pouvoir établir un document dont l'utilisation pourrait être pertinente. Cela reste très aléatoire et cela ne nous permet pas d'avancer. Là aussi, s'il fallait le faire, ce serait beaucoup d'énergie pour établir des chiffres alors qu'à mon avis, et celui du Conseil d'Etat, l'effort doit maintenant être entrepris pour réaliser ce qui est dit.

Enfin, toutes ces mesures déjà décelées comme telles, déjà mises en pratique, devrait-on les prendre en modèle et inciter l'économie privée ou l'économie de marché à les déployer? Premièrement, passer par une incitation fiscale nous met dans une situation où on n'a pas la marge de manœuvre, même si on peut imaginer qu'on change les lois. Théoriquement, c'est possible et nos députés à Berne sont actifs en la matière. Mais ce sont des éléments sur la très longue durée qui ne nous permettent pas d'agir facilement. C'est toute la Suisse qui est concernée. Il y a des choses qui sont entreprises, mais la marge de manœuvre, pour un canton, est quand même très limitée en la matière. Deuxièmement, quand on parle de favoriser le télétravail ou de prendre le modèle que serait cette flexibilité et le télétravail pour inciter les entreprises, c'est peut-être oublier un peu la diversité précisément de l'économie et des domaines professionnels où il n'y a aucune chance d'avoir du télétravail ou en tout cas très faiblement. Dans une PME, il y a peut-être deux ou trois personnes au bureau et les quinze qui sont loin sont sur des chantiers, dans des immeubles, et là le télétravail n'est pas une solution. Là aussi, il y a peut-être une inégalité de

traitement. Un modèle qui serait imposé ou fortement incité n'est peut-être pas le bon exemple. En revanche, exprimer de notre côté notre volonté d'améliorer ces éléments, pour l'exemple, c'est certainement une obligation pour notre canton.

Si je parcours rapidement les questions qui m'ont été posées, je crois que j'y ai plus ou moins répondu.

M^{me} la Députée Marie Levrat a relevé que c'était un problème social, que c'était un problème économique. Cela me fait dire aussi que le télétravail, au niveau auquel il se place maintenant, est nouveau et qu'il y aura aussi des stratégies, une analyse à tirer, des conséquences. Je suis convaincu que cet élément ou ce type de flexibilisation du travail, pas seulement à l'Etat, mais dans la société, ce sont des éléments sur lesquels vous reviendrez, le Conseil d'Etat reviendra. On est un peu au début. C'est aussi une évolution de notre société pour laquelle il y aura peut-être de nouvelles solutions à trouver.

M^{me} Susanne Aebischer me disait qu'on pourrait peut-être faire quelque chose avec le *coworking*. C'est sur la table. Sous cet angle, avec le coup d'accélérateur qui a été donné lié à la pandémie, des éléments nouveaux sur la table, qu'il faut empoigner et qu'il faut suivre. L'attention est d'autant plus importante. Mais je n'ai pas non plus de solution en la matière toute faite ou toute donnée.

Voilà les quelques éléments. N'engageons pas un effort important pour compléter des études dans un domaine où il y en a beaucoup déjà et où nous en avons faites. Mettons notre énergie déjà à faire ce que l'on dit plutôt que de continuer à étudier ce qu'on pourra dire encore de plus et de mieux. L'action avant l'étude, même si l'étude elle, par nature, se poursuit aussi.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 63 voix contre 30. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du postulat:

Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Hayoz Helffer Regula (LA,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte).
Total: 30.

Ont voté contre:

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Berset Solange (SC,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaëtan (VE,PS / SP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Schnyder Erika (SC,PS / SP).
Total: 63.

> Cet objet est ainsi liquidé.

Election (autre) 2022-GC-21**Un membre du Conseil de la magistrature, en remplacement de Mme Wanda Suter**

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 105; rentrés: 97; blancs: 2; nuls: 2; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Gaël Gobet*, à *Villars-sur-Glâne*, par 93 voix.

Election (autre) 2022-GC-22**Un membre du Conseil de la magistrature - réélection de Damien Colliard**

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 105; rentrés: 99; blancs: 8; nuls: 1; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Damien Colliard*, à *Châtel-St-Denis*, par 90 voix.

Election (autre) 2022-GC-33**3 membres (députés) du Sénat de l'Université**

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 105; rentrés: 100; blancs: 0; nuls: 0; valables: 100; majorité absolue: 51.

Sont élus *MM. Stéphane Sudan (100 voix)*, *Achim Schneuwly (97)* et *Grégoire Kubski (90)*.

A obtenu des voix *M^{me} Julia Senti (1)*.

Election (autre) 2022-GC-29**5 membres de la Commission administrative de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS)**

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 105; rentrés: 99; blancs: 0; nuls: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Sont élu-e-s *MM. et M^{me} Bruno Boschung (98 voix)*, *Bernard Bapst (98)*, *Claude Brodard (97)*, *Rose-Marie Rodriguez (95)* et *Benoît Rey (88)*.

Ont obtenu des voix *M^{mes} Simone Grossrieder (2)* et *Julia Senti (2)*.

Election (autre) 2022-GC-30**5 membres de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire**

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 105; rentrés: 101; blancs: 0; nuls: 0; valables: 101; majorité absolue: 51.

Sont élu-e-s *MM. et M^{me} Fritz Glauser (101 voix), Jean-Daniel Chardonnens (101), Bertrand Gaillard (100), Bruno Marmier (97) et Julia Senti (96).*

Ont obtenu des voix *M^{mes} Simone Grossrieder (2), Annick Remy-Ruffieux (1) et Regula Hayoz Helfer (1).*

Election (autre) 2022-GC-31**6 membres (députés) de la Commission consultative des transports**

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 105; rentrés: 101; blancs: 0; nuls: 0; valables: 101; majorité absolue: 51.

Sont élu-e-s *MM. et M^{mes} Jean-Daniel Wicht (99), Dominique Zamofing (99), Jean-Daniel Chardonnens (98), Christel Berset (95), Alexandre Berset (93) et Susanne Aebischer (91)*

Ont obtenu des voix *M. et M^{mes} Simone Grossrieder (2), Savio Michellod (2), Julia Senti (1) et Catherine Beaud (1).*

> La séance est levée à 11 h 52.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*